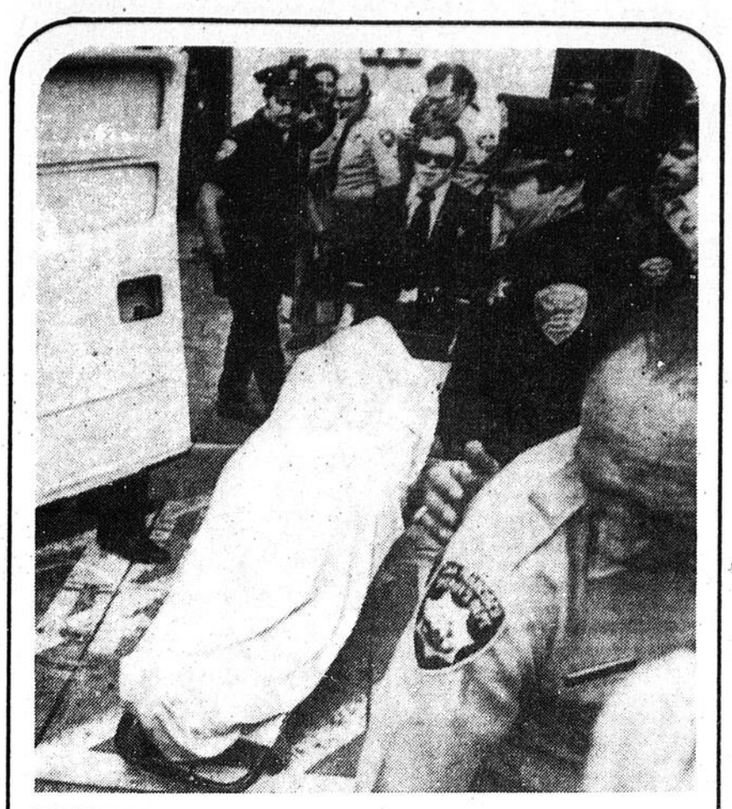
Le QUOTIDIEN

DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

6e année No 49 | Mardi 28 novembre 1978 | 36 pages 25 cents



CORPS D'UNE VICTIME — Un des deux corps des victimes d'assassinat à San Francisco est transporté hors de l'hôtel de ville, hier. Le maire George Moscone et son surintendant Harvey Milk venaient tous deux d'être assassinés. (Téléphoto de la PA)

Assassinat du maire de San Francisco

SAN FRANCISCO (AP) — Le maire de San Francisco, M. George Moscone, ainsi que l'un de ses collaborateurs, M. Harvey Milk, membre du conseil municipal, ont été assassinés lundi dans leur bureau.

Une demi-heure plus tard, la police a arrêté un ancien membre du conseil de surveillance, M. Dan White, qui avait démissionné au début du mois mais qui avait demandé au maire de le renommer, ce que M. Moscone ne voulait pas faire. Un successeur devait être désigné lundi.

M. White a été arrêté dans sa voiture 35 minutes après les coups de feu.

Selon Mme Diane Feinstein, présidente du conseil municipal, les assassinats ont été perpétrés à 11 h. locales.

M. Milk était un homosexuel se revendiquant en tant que tel. En avril, M. White avait été le seul conseiller municipal à voter contre une ordonnance garantissant des droits égaux aux homosexuels.

M. White, qui est âgé de 32 ans, a démissionné de son poste au début du mois en évoquant des difficultés financières. Il déclarait qu'il n'arrivait pas à boucler ses fins de mois avec son salaire de $9,600 par an.

M. Moscone, 49 ans, avait confié à Jim Jones, le leader de la secte du Temple du Peuple, trouvé mort au Guyana lors du suicide collectif de la semaine dernière, le poste de chef des services municipaux du logement. Jim Jones avait participé à la campagne des élections municipales aux côtés de M. Moscone.

D'après la police, ce double assassinat n'est pas lié à l'affaire du Temple du Peuple.

Les policiers ont indiqué que White s'est d'abord rendu dans le bureau du maire, qu'il a abattu, avant de courir vers la salle des adjoints où Milk a été tué.

Le corps du maire, enveloppé dans un drap, a été transporté hors de la mairie quelques minutes après le double assassinat. Des policiers en armes étaient postés devant les bureaux des deux victimes.

Le conseil municipal, appelé officiellement "conseil de surveillance" à San Francisco, comprend 11 membres. M. Milk y a été élu en novembre 1977, bénéficiant du soutien de l'ensemble des homosexuels de San Francisco, probablement un sixième des 700,000 habitants de la cité.

M. Moscone était né à San Francisco le 24 novembre 1929. Licencié en droit de l'Université de Californie, il fut conseiller municipal de 1963 à 1966 avant d'être élu au sénat de l'Etat de Californie.

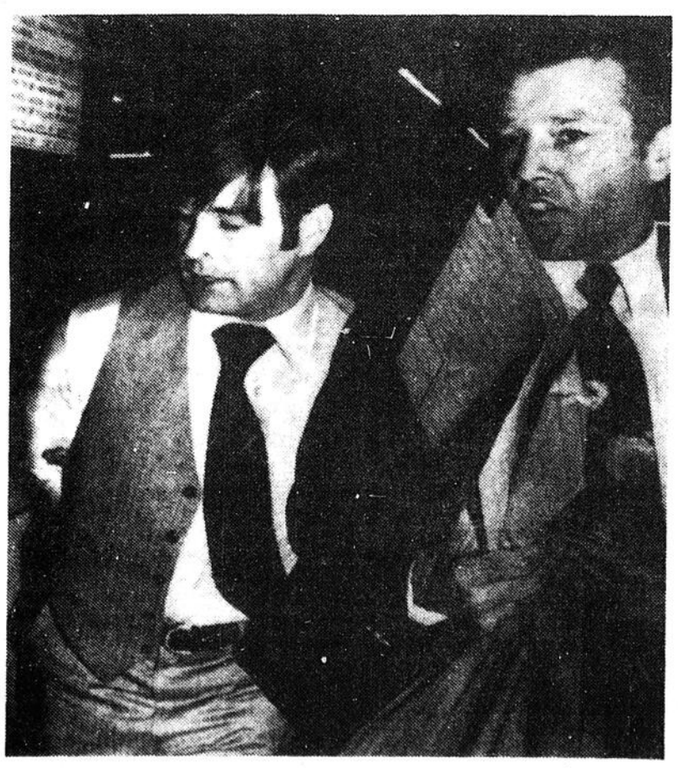
En 1976, candidat à la mairie, ce démocrate de tendance libérale battait de 4,000 voix seulement son adversaire conservateur républicain, M. John Barbagelata.

Contrairement à la France où le maire est élu par le conseil municipal, le maire est élu directement au suffrage universel. Le conseil municipal, ou de surveillance, est élu également au suffrage universel. Ce dernier désigne un président en son sein, suivant la tradition américaine qui est de séparer le législatif (le conseil), de l'exécutif (le maire).

D'après M. Mel Max, attaché de presse du maire assassiné, White s'est présenté à la mairie vers 10 h 40 en demandant un rendez-vous d'urgence que M. Moscone lui accorda. Et c'est alors que trois coups de feu ont été tirés.

L'assassinat a été découvert à 11h par la personne qui avait rendez-vous à cette heure-ci, M. Rudy Nothenberg, conseiller fiscal du maire.

M. Moscone avait reçu deux coups de feu à la tête ainsi qu'une balle dans le bras gauche. Il était mort au moment où il fut découvert.



ARRESTATION — Un ancien membre du conseil de la surveillance de San Francisco, Dan White, à gauche, est escorté par la police après la tuerie à l'hôtel de ville. (Téléphoto de la PA)

A Ottawa

Québec réclame $727 millions

par André Bellemare

OTTAWA (PC) — Le gouvernement du Québec réclame pas moins de $727 millions du gouvernement fédéral pour des "factures non payées" au cours de la seule année 1979-80, dont $353 millions au chapitre des arrangements fiscaux fédéraux-provinciaux.

Les autres secteurs où le gouvernement d'Ottawa retiendrait des sommes d'argent dues au Québec sont les suivants: effet de l'abattement fiscal consenti au Québec sur l'impôt fédéral à payer des contribuables québécois, $35 millions, le financement des forces policières, $140 millions et, ajoutés à tout cela, les effets des politiques fédérales de restrictions budgétaires qui priveraient le Québec d'un montant total de $199 millions.

Tel est l'arrière-plan de l'attitude qu'entendent prendre les représentants québécois à la conférence fédérale-provinciale sur l'économie qui a débuté lundi à Ottawa.

Conduite par le premier ministre René Lévesque, la délégation du Québec comprendra huit ministres qui viendront à tour de rôle exposer les vues de leur gouvernement dans le secteur qui les intéresse particulièrement.

Cette conférence des premiers ministres fait suite à la rencontre de février 1978 et les participants tenteront de dégager les perspectives économiques à moyen et long termes, à la veille d'un hiver que des observateurs annoncent difficile au niveau du chômage.

Quant à lui, le Québec tâchera de faire porter ses interventions sur quatre points principaux: a) la nécessité de faire respecter la spécificité des régions; b) le respect des ententes entre Ottawa et les provinces, comme en matière de prix du pétrole de l'Alberta; c) les priorités économiques des provinces et du Québec en particulier et d) la non-ingérence du fédéral dans des domaines de compétence provinciale.

Dossier complet

Les fonctionnaires du ministère des Finances ont complété une étude exhaustive du "manque à gagner" du Québec dans le régime fédéral tel qu'administré par le gouvernement Trudeau et, dans ce tableau de doléances, on retrouve certaines réclamations faites par l'ancien gouvernement de M. Robert Bourassa, notamment au chapitre du maintien des forces policières.

Dans toutes les provinces, sauf au Québec et en Ontario, l'ordre et la paix sont assurés par la Gendarmerie royale du Canada dont un peu moins que la moitié des coûts est assumée par le fédéral.

Or, le Québec, qui maintient la Sûreté provinciale au lieu de la GRC, prétend que le fédéral devrait compenser sa part pour des frais qu'il devrait normalement encourir. Entre 1966 et 1978, le Québec aurait ainsi perdu $800 millions et, pour 1978-79, ce montant se chiffrerait par $130 millions.

L'ancien ministre de la Justice, M. Jérôme Choquette s'était buté à une fin de non-recevoir à quelques reprises de la part du gouvernement fédéral.

Au niveau de la péréquation, le Québec serait aussi pénalisé en raison des politiques de restrictions budgétaires du fédéral et de certaines modifications à ce programme destiné à assurer une meilleure redistribution des richesses du pays entre les différentes régions du Canada.

C'est une somme d'environ $72 millions soustraite dans les coffres du Québec par suite de la décision d'Ottawa d'exclure du calcul de la péréquation les revenus provenant de la vente de concessions pétrolières et gazières revenus estimés à $530 millions cette année.

De plus le Québec prétend qu'il perd encore de l'argent à ce chapitre par un sous-dénombrement plus important de la population du Québec au regard des autres provinces. Le taux de la sous-évaluation de la population au recensement de 1976 s'établit à 2.9 p.c. comparativement à 2 p.c. ailleurs, ce qui entraînerait une perte de $78 millions en 1978-79.

Le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, a brossé un tableau de cette situation dès le début de la rencontre, hier matin.

Voici d'autres secteurs particuliers où le Québec se plaint de perdre de l'argent par suite de négligences ou de modifications de programmes par Ottawa:

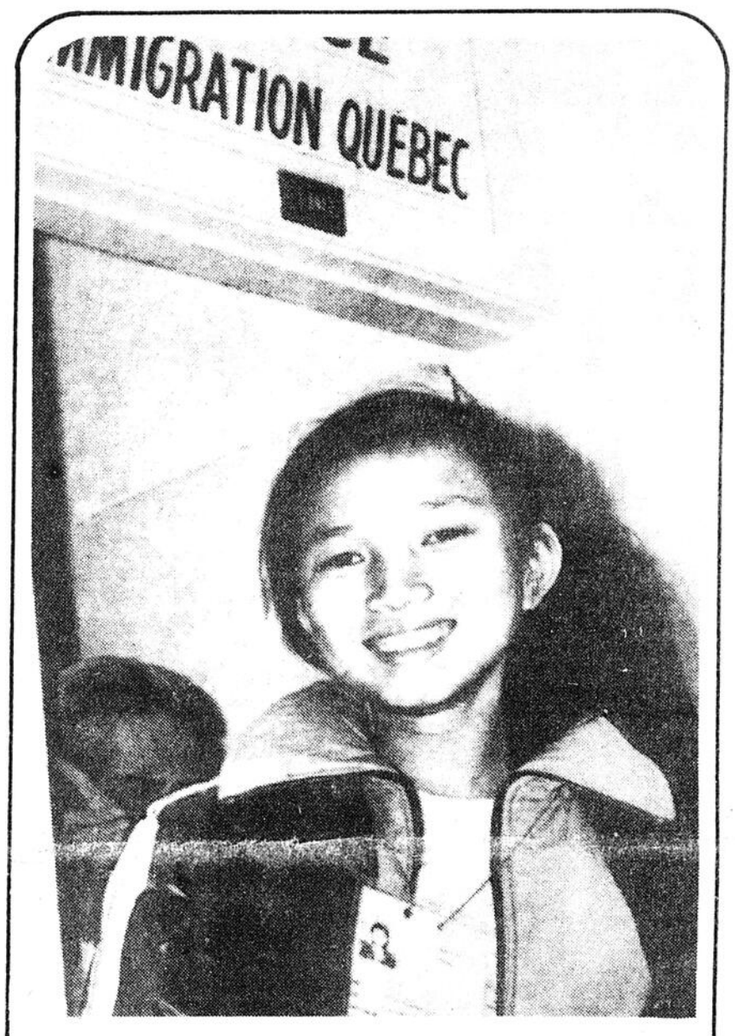
— Ottawa doit au Québec $35.8 millions au titre de l'assurance-hospitalisation et $83.8 millions pour l'enseignement post-secondaire;

— perte de $85 millions depuis six ans par suite de l'abattement fiscal consenti au Québec sur l'impôt fédéral à payer des contribuables québécois;

— perte de $18 millions par suite de l'obligation du Québec de payer la taxe de vente fédérale sur les matériaux de construction des installations olympiques alors qu'une telle dépense n'était pas exigée pour d'autres constructions réalisées par des régies d'Etat.

M. Parizeau a dit qu'il semblerait que le gouvernement met tout en oeuvre pour tâcher de resserrer davantage la marge de manoeuvre budgétaire du gouvernement du Québec.

Les interventions du premier ministre Lévesque et de M. Parizeau ont appelé une première réplique du premier ministre Trudeau qui n'a pas semblé apprécier l'approche du Québec de tous ces problèmes économiques, en rappelant que l'on oublie que le Québec retire cette année environ $1.5 milliard au chapitre de la péréquation seulement.



FROID MEME A L'INTERIEUR — Bien qu'elle n'ait pas l'intention de s'aventurer à l'extérieur pour le moment, la petite Truong Tiut, âgée de 12 ans, porte sa "canadienne", dans les bureaux de l'Immigration à Montréal. La petite Vietnamienne fait partie du groupe arrivé au Canada, samedi soir. (Téléphoto de la PC)

Textes en pages A 2 et B 10

Gros profits aux manufacturiers

OTTAWA (PC) — Une étude déposée hier durant la conférence fédérale-provinciale des premiers ministres démontre que les profits des entreprises manufacturières ont augmenté de 35 pour cent au cours des neuf premiers mois de 1978, par rapport à la même période l'année précédente.

Préparé à la demande des premiers ministres qui voulaient connaître le comportement des agents économiques au lendemain de la levée des contrôles anti-inflation, ce rapport du Centre d'étude de l'inflation et de la productivité souligne que cette hausse des profits s'est produite au moment où les salaires enregistraient un sérieux ralentissement.

Ces derniers en fait n'ont progressé que de 8 pour cent au cours des six premiers mois de l'année.

On découvre ainsi que les profits du secteur de l'acier ont connu une croissance de 47 pour cent alors que ceux de l'industrie du bois et des produits forestiers ont enregistré une hausse de 94 pour cent.

Selon les premières indications, l'industrie des aliments et des boissons a également réalisé d'importantes augmentations de ses bénéfices.

sports

Accueil

Les nouveaux champions de la coupe Grey sont accueillis sobrement à leur retour à Edmonton.

En page B 1

Défi

Ancien directeur-gérant des Rangers de New York, John Ferguson se retrouve de l'autre côté de la clôture avec une équipe de l'AMH à Winnipeg.

En page B 2

Jim Rice

Les Red Sox de Boston ont bon espoir de renouveler l'entente avec leur as frappeur, Jim Rice.

En page B 4

en bref

Défaite de Fukuda

A la suite de sa défaite au tour primaire, M. Takeo Fukuda a renoncé de facto à ses fonctions de premier ministre.

En page B 11

sommaire

—	**Arts et spectacles**	**A 10**
—	**Annonces classées**	**B 8**
—	**Bandes dessinées**	**B 5**
—	**Bourse**	**A 9**
—	**Bridge**	**A 9**
—	**Cinéma**	**A 10**
—	**Décès**	**B 9**
—	**Finance**	**A 8**
—	**Horoscope**	**B 5**
—	**Mots croisés**	**B 5**
—	**Mot mystère**	**B 5**
—	**Patron**	**B 8**
—	**Sports**	**B 1**
—	**Télévision**	**A 10**

Dinde de Noël

Attendre que les prix baissent

TORONTO (PC) — Le ministre ontarien de la Consommation, M. Frank Drea, a un conseil à donner aux consommateurs de sa province: N'achetez pas la dinde de Noël maintenant. Attendez deux semaines que les prix baissent.

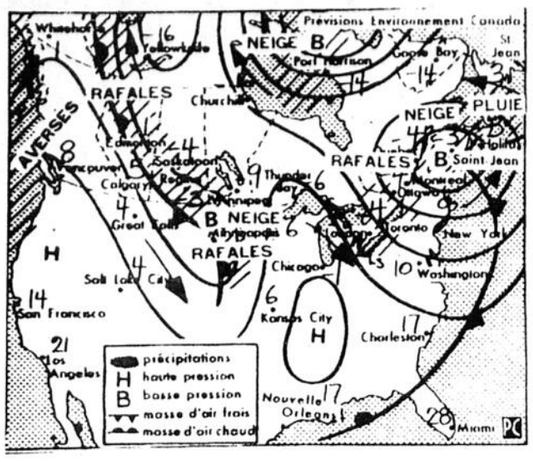
"Le prix de la dinde, à l'heure qu'il est, est trop élevé" dit-il à l'Assemblée législative.

La dinde se vend actuellement en Ontario à près de $1.34 la livre et, le ministre en rejette le blâme non pas sur les fermiers, mais sur les distributeurs qui cherchent à récupérer, cette année, les marges perdues les années précédentes.

Interrogé par les journalistes à la sortie de l'Assemblée, M. Drea a déclaré que cette majoration était de la fraude et que le meilleur moyen pour les consommateurs de la combattre serait de ne pas en acheter.

M. Drea a ajouté que ce boycottage de la part des consommateurs ne léserait pas les fermiers, puisque leur marge de profit est demeurée la même.

météo



prévisions

MONTREAL (PC) — Prévisions de la météo communiquées par Environnement Canada pour la journée de mardi, avec un aperçu pour mercredi:

Outaouais et Montréal: Neige intermittente avec vents modérés en après-midi causant de la poudrerie par endroits. Températures à la hausse pour atteindre près de moins 2 mardi matin. Températures à la baisse par la suite. Mercredi: ensoleillé et froid.

Mauricie, parc des Laurentides, LAC-SAINT-JEAN, SAGUENAY, Rivière-du-Loup et Malbaie: Neige. Vents modérés causant de la poudrerie. Accumulation totale près de 15 cm jusqu'au soir. Maximum de moins 7 à moins 9, sauf de moins 3 à moins 5 dans les régions de Rivière-du-Loup et de La Malbaie. Mercredi: averses de neige, venteux et froid.

Baie-Comeau, Rimouski et Matapédia: Neige. Vents de l'est de 45 à 65 kmh causant de la poudrerie. Accumulation totale de 15 à 20 cm. Risque d'un peu de pluie verglaçante mêlée à la neige sur la rive sud. Maximum de moins 3 à moins 5. Mercredi: averses de neige et venteux.

Sept-Iles, Sainte-Anne-des-Monts, parc de la Gaspésie et Gaspé: Neige. Vents de l'est de 45 à 65 kmh causant de la poudrerie. Accumulation totale de 15 à 20 cm. Risque d'un peu de pluie verglaçante mêlée à la neige sur la rive sud. Maximum de moins 3 à moins 5. Mercredi: averses de neige et venteux.

dans le monde

TORONTO (PC) — Températures enregistrées dans quelques villes d'Amérique du Nord et quelques endroits de villégiature.

	Min.	Max.
Vancouver	-1	5
Victoria	4	6
Edmonton	-10	0
Calgary	-6	5
Regina	-24	-19
Winnipeg	-14	-10
Churchill	-30	-26
Toronto	-8	-1
Kingston	-11	-8
Ottawa	-15	-11
Montréal	-17	-12

marées

SEPT-ILES — La marée sera basse à 05h35 (.5cm) et haute à 11h55 (2m.8cm). Elle sera à nouveau basse à 18h15 (.4cm).

PORT-ALFRED — La marée sera haute à 00h45 (4m.5cm) et haute à 06h45 (.9cm). Elle sera à nouveau haute à 13h05 (5m.2cm) et basse à 19h35 (.7cm).

CHICOUTIMI — La marée sera haute à 01h00 (4m.0cm) et basse à 07h45 (.8cm). Elle sera à nouveau haute à 13h10 (4m.7cm) et basse à 20h35 (.6cm).

Le QUOTIDIEN
DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN
316, AV. LABRECQUE, CHICOUTIMI

Fondé le 1er octobre 1973, édité et imprimé par
LE PROGRES DU SAGUENAY LIMITEE
316, avenue Labrecque
Chicoutimi, P.Q.
Tél.: 545-4480

Alma et les environs 662-7829
St-Félicien et les environs 679-3832
Sans frais interurbains
Abonnement et Service à domicile 545-4664
Petites annonces classées 545-4895

Président du conseil d'administration et éditeur: Jean-Guy FAUCHER
Président-directeur général: Gaston VACHON
chef de pupitre: Charles-J. GAUVIN
Directeur de la rédaction: Denis TREMBLAY
Directeur des ventes: Paul BERGERON
Rédacteur en chef éditorialiste: Bertrand TREMBLAY
Directeur de la publicité: Jean TREMBLAY
Directeur de l'information: Bertrand GENEST
Directeur mise en marche à la circulation: Jean BELAND
Chef des nouvelles: Claude COTE
Directeur du tirage: Jean-Louis LAVOIE

Le QUOTIDIEN DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN est membre de La Presse Canadienne qui transmet également une sélection des meilleures informations des agences France-Presse, Associated Press et Reuter et de CONPA (Canadian Daily Newspaper Association). Seule La Presse Canadienne est autorisée à reproduire les textes de Le Quotidien du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

ABC AUDITED PAID CIRCULATION

Dépôt légal
Bibliothèque Nationale du Québec.
Courrier de la Deuxième classe (no 3213)

Le QUOTIDIEN
TARIF D'ABONNEMENT

LIVRAISON PAR PORTEUR
$1.25 par semaine

Dans les dépôts
$0.25 la copie

PAR LA POSTE
Saguenay
3 mois $16.00
6 mois $31.25
1 an $62.50

Lac-St-Jean — Côte-Nord
6 mois $37.00
1 an $70.00

Autres régions au Canada
6 mois $60.00
1 an $115.00

Pays étrangers
6 mois $80.00
1 an $150.00

Autorisé comme envoi postal de deuxième classe, ministère des Postes et port payé en numéraire No d'enregistrement 3213

Dépôt légal Bibliothèque Nationale du Québec

Si Jonquière n'agit pas, les citoyens bloqueront les rues

par Claude Fortin

JONQUIERE — Les citoyens du quartier CBJ, secteur Arvida, sont prêts à bloquer eux-mêmes les trois voies de communication entre Dubose et la route 170, si la ville de Jonquière ne le fait pas elle-même dès cet hiver.

Cet avertissement d'un représentant des citoyens du secteur est venu appuyer une pétition de 600 noms, remise hier soir au conseil de Jonquière, en vue de réclamer des améliorations susceptibles d'augmenter la sécurité de la route 170.

Après avoir fait ressortir le nombre trop élevé d'accidents de la circulation qui surviennent sur la route en question, entre le boulevard Jean-Noël-Tremblay et la rue Saint-Mathias, le groupe formule trois recommandations pour améliorer la situation.

Il demande l'installation de feux de circulation à l'intersection 170-Jean-Noël-Tremblay, la prolongation de la rue Dubose jusqu'à Jean-Noël-Tremblay, en plus de la fermeture des trois voies de communication qui relient Dubose à la route 170.

Il appert que des raisons administratives et techniques rendent difficiles l'exécution de ces travaux dès cet hiver. Au conseil, on estime qu'il faudra plutôt attendre le printemps avant de s'y attaquer.

En attendant, on suggère de s'en remettre aux conseils de prudence du conseiller Rosaire Villeneuve, qui estime que la route 170 est une belle voie, dont le principal problème vient du non-respect des règlements de la circulation qu'on y constate.

La rue Drake

La ville de Jonquière ne paiera pas la part de $43,827 qu'elle devait assumer pour les travaux effectués sur la rue Drake. C'est un avis légal du conseiller juridique de la ville qui a incité le conseil à adopter cette position hier soir.

On se souvient que le conseil avait accepté, par résolution, de payer les travaux de la rue Drake après que ceux-ci eurent été effectués.

Il ressort de l'opinion juridique qu'on ne peut en aucune façon adopter de règlement rétroactivement. "Le fait d'acquitter la facture (...) serait certainement interprété comme le fait de faire indirectement ce que la loi ne permet pas de faire directement", indique le conseiller légal.

D'autre part, l'interprétation des événements survenus autour de cette affaire lui fait affirmer que s'il y a eu consensus entre les représentants de la ville et ceux de l'Alcan, pour l'exécution de ces travaux, ni la ville, ni aucun de ses fonctionnaires n'a décrété ces travaux.

Alcan aurait plutôt pris elle-même l'initiative de les réaliser par suite de la rencontre entre les parties sur le sujet, remettant ensuite la facture à la ville.

Cet état de fait, d'après le conseiller juridique, déchargerait le conseil de toute responsabilité en regard de la Loi sur les travaux publics et des sanctions qu'elle prévoit pour les représentants municipaux et fonctionnaires publics qui ne la respectent pas.

Les réfugiés vietnamiens s'acclimatent peu à peu

MONTREAL (PC) — Les examens médicaux et les formalités de l'immigration canadienne ont occupé lundi le plus clair du temps des 159 réfugiés sino-vietnamiens arrivés en fin de semaine en sol canadien.

Hébergés à la base militaire de Longue-Pointe, dans l'est de Montréal, ces néo-Canadiens s'acclimatent progressivement à notre climat rigoureux ainsi qu'aux habitudes occidentales.

C'était hier leur première vraie journée en terre québécoise, après s'être remis dimanche de ce long voyage de 30 heures en avion depuis Kuala Lumpur et surtout de la pénible odyssée de 43 jours en mer à bord du paquebot Hai Hong. Ce soir, un autre contingent de 160 réfugiés sera accueilli à Dorval et seront soumis aux mêmes formalités d'accueil, d'hébergement, de services médicaux et d'immigration.

La vie reprenait donc peu à peu son sens véritable pour ces citoyens en mal de trouver un pays plus conforme à leurs aspirations, après s'être arrachés littéralement et délibérément du leur, à leurs risques et péril.

Même le froid québécois qui faisait grelotter lundi, les moins frileux des Montréalais, ne semblait guère incommoder ces gens pourtant habitués à un climat tropical. Il est vrai que leurs hôtes, les Forces canadiennes et le ministère de l'Immigration du Canada avaient tout mis en oeuvre pour pourvoir à leur bien-être en logement, nourriture, vêtements chauds et confortables. Les enfants s'amusaient à faire des boules de neige au grand plaisir des photographes qui croquaient ces frimousses encapuchonnées dont seuls les yeux bridés les différençaient maintenant des petits Québécois.

Projets d'avenir

Il faut sans doute être familier avec l'âme orientale pour déceler la moindre trace d'angoisse sur ces visages imperturbables qui savent pourtant sourire quand on les interroge sur leurs projets d'avenir.

Pour Duong Ngoc, 19 ans, le cauchemar malaysien est chose du passé. Elle n'aspire plus maintenant qu'à s'envoler vers Toronto où elle entend entreprendre un cours d'infirmière. La jeune fille s'exprime dans un anglais convenable, de même que sa soeur aînée Muoi Muoi, 21 ans, couturière comme sa mère. Et à en juger par l'intensité du regard admiratif de leurs parents, de leurs cinq frères et soeurs qui les écoutent converser avec une journaliste, on peut présumer qu'ils ne mettront pas de temps à apprendre la langue de Shakespeare.

Les Duong, petits commerçants de Saïgon, représentent en quelque sorte le prototype des 34 familles de réfugiés accueillies en fin de semaine. Neuf d'entre elles s'établiront à Montréal, deux à Sherbrooke, deux à la Baie James, et s'inscriront à des cours de langue française. Les autres gagneront Toronto, Ottawa, Hamilton, Winnipeg, Calgary, Edmonton et Vancouver.

Depuis leur arrivée à Longue-Pointe dans la nuit de dimanche, les réfugiés ont été regroupés par famille dans des chambrées pour y dormir, se reposer, se retrouver entre eux, bref récupérer de leur lassitude.

Jugement percutant de la Cour suprême

OTTAWA (PC) — En statuant que les conducteurs albertains devront être informés par lettre que leur permis de conduire est suspendu, la Cour suprême a prononcé lundi un jugement qui pourrait avoir des répercussions dans l'ensemble du pays.

Le plus haut tribunal du pays a confirmé un jugement rendu par la Cour d'appel de l'Alberta qui acquittait un automobiliste accusé d'avoir conduit son véhicule alors que son permis était suspendu. Il avait été trouvé coupable d'ébriété au volant.

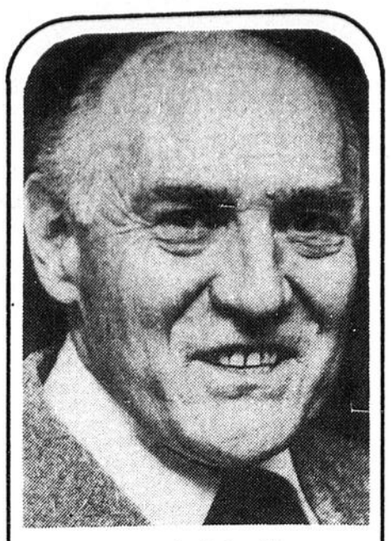
En défense, M. Garry Mudryk, de Valleyfield, en Alberta, avait allégué qu'il ne savait pas que son permis avait été suspendu. On ne lui avait pas demandé de retourner son permis et il n'avait reçu aucun avis du tribunal qu'il était suspendu.

Même si la décision de la Cour suprême ne concernait que les règlements albertains de la circulation, les observateurs ont affirmé qu'elle pourrait s'appliquer à toutes les autres provinces qui n'émettent pas d'avis écrits aux conducteurs dont les permis sont suspendus en vertu du même article du Code pénal.

Le tribunal a également pris en délibéré un autre appel dans un cas analogue touchant deux automobilistes de la Colombie-Britannique.

La loi de la Colombie-Britannique stipule la suspension automatique du permis de conduire d'un citoyen trouvé coupable d'une telle offense, mais les deux conducteurs affirment qu'ils n'étaient pas au courant.

Dans ce cas, la défense soutient que cette question relevant du Code pénal, il incombe à la Couronne de prouver que les accusés savaient qu'ils agissaient mal.



Alexander Peter Treu

Treu victime de l'atmosphère?

MONTREAL (PC) — L'ingénieur canadien Alexander Peter Treu, condamné le 28 avril dernier, à deux ans d'incarcération pour avoir violé la Loi des secrets officiels, a été injustement condamné à cause de "l'atmosphère d'espionnage" qui a prévalu tout au cours de son procès.

C'est ce qu'a soutenu lundi, devant la Cour d'appel, l'avocat Michel Chabot dont le client en a appelé de sa condamnation. La Cour d'appel a entendu hier les arguments des deux parties dans cette cause.

Pour sa part, le procureur de la couronne a soutenu que M. Treu était un homme de sciences respecté qui s'était transformé en "col blanc criminel" en négligeant de disposer des documents de défense de l'OTAN suivant les procédures très strictes de rigueur dans les circonstances.

M. Treu a utilisé des documents secrets alors qu'il travaillait à un système de communications terre-air dans le cadre de l'alliance européenne de défense aérienne. Le tribunal de première instance en est venu à la conclusion qu'il avait enfreint la Loi des secrets officiels en conservant cette documentation dans son bureau aménagé dans le sous-sol de se demeure.

Le procès de l'ingénieur s'étant déroulé dans le huis clos le plus total, en vertu de la Loi des secrets officiels, c'était la première fois hier que le public canadien pouvait avoir connaissance de la preuve présentée dans cette affaire. Il faut dire toutefois que durant la séance de trois heures, seules des questions de droit ont été discutées et qu'il n'a jamais été question des documents secrets eux-mêmes.

Les trois membres de la Cour d'appel siégeant dans cette cause, les juges Fred Kaufman, Rodolphe Paré et André Dubé, ont pris le tout en délibéré. Leur jugement pourrait intervenir dans un mois, mais quel qu'il soit, il est certain que cette cause aboutira éventuellement devant la Cour suprême du Canada.

Conflit dans les cégeps

Morin reçoit l'ANEQ ce matin

MONTREAL (PC) — Un comité de négociation composé de sept membres de l'Association nationale des étudiants québécois ANEQ sera reçu ce matin au bureau du ministre de l'Education, M. Jacques-Yvan Morin, dans le but de dénouer le conflit qui pertube au moins 25 cégeps de la province.

La délégation transmettra la vive voix au ministre des griefs et revendications des cégepiens. Ceux-ci réclament notamment une refonte du régime de prêts et bourses qui, soutiennent-ils, ne répond pas aux besoins réels des étudiants, ceux-ci étant particulièrement vulnérables au chômage estival et à la crise économique.

L'issue de la rencontre est difficile à prévoir. Pour l'ANEQ, il s'agit ni plus ni moins d'une séance de négociation. Le mandat que le congrès spécial de l'ANEQ a attribué à cette équipe est assez large. Les négociateurs devront faire rapport de leurs entretiens, en fin de semaine, au cours d'un conseil central élargi, qui se réunira d'ailleurs à toutes les semaines pour faire le point sur l'évolution du conflit.

Du côté gouvernemental, rappelons que le ministre de l'Education s'est dit disposé à rencontrer les étudiants mais qu'il a par ailleurs déclaré à plus d'une reprise, et fermement, qu'il n'était pas question d'accéder aux exigences des étudiants.

Le nombre de collèges perturbés hier avait légèrement diminué et se situait davantage aux alentours de 25 que de 30 comme c'était le cas vendredi. Pas moins de 10 cégeps ont tenu des assemblées générales pour évaluer la situation et prendre connaissance des résolutions adoptées par les représentants des cégeps à Ste-Foy dimanche, et qui comprennent la poursuite des moyens de pression.

Ceux-ci varient, mais il semble que l'occupation accompagne souvent le débrayage; hier, quelque 15 collèges étaient "occupés".

Employés au sol

Accord à Québecair

MONTREAL — Une entente de principe vient d'intervenir entre le comité de négociations de l'AIM et Québecair concernant le renouvellement de la convention collective de travail des 420 employés au sol de Québecair.

Cet accord de principe fait suite à une séance marathon de 27 heures de négociations en présence de monsieur Roland Doucet, médiateur désigné par le ministère fédéral du Travail.

L'entente de principe sera soumise aux syndiqués cette semaine. Le groupe a acquis le droit de grève hier soir, à minuit.

D'autre part, une rencontre avec les représentants des agents de bord de Québecair est prévue pour 10h00 mardi le 28 novembre, dans le but d'arriver à un accord avec ce groupe d'employés.



Raymond Morin

FIESTA, PINTO, FAIRMONT, MUSTANG, GRANADA, LTD II
LTD, THUNDERBIRD, CAMIONS LEGERS, ECONOLINE, BRONCO, COURRIER

1979 APPARTIENT A FORD ET LEGARE Auto Ltée
930, boul. Talbot, Chicoutimi.
Tél.: 545-4500.



POUR 10 VERGES OU 1,000 VERGES
Je me fends toujours en 4 pour régler vos problèmes de tapis...
...et ça me fait plaisir!
549-0466
GUY TREMBLAY



Paul Hayes
propriétaire

INVITATION SPECIALE
Venez essayer les toutes nouvelles Subaru et le surprenant station-wagon 4 roues motrices ARO, ainsi que nos très robustes Volvo.
Chicoutimi Auto
Tél.: 545-4839 ou bur.: 545-6555
CHICOUTIMI AUTOMOBILE
CHICOUTIMI AUTOMOBILE INC.
803 boul. Talbot
Chicoutimi Qué.
(G7H 4B3) 545-6555

6/36
GROS LOT
$232,000
APPROXIMATIF DIMANCHE
VENTES TOTALES
$1,266,110.00

NUMÉROS GAGNANTS PEU IMPORTE L'ORDRE
13, 17, 23, 26, 28, 36

	NOMBRE DE GAGNANTS	PRIX
6 SUR 6	0	$121,547.00
5 SUR 6	74	$1,478.20
4 SUR 6	3,893	$78.00
5 SUR 6+	3	$24,309.30

NO COMPLEMENTAIRE S'APPLIQUANT SEULEMENT AU 5 SUR 6+: 31

Par une faible majorité

Les étudiants d'Alma décident de poursuivre l'occupation amorcée

par Gilles Lalancette

ALMA — Les étudiants du Collège d'Alma ont décidé par une faible majorité de continuer d'occuper les locaux de l'établissement jusqu'au 4 décembre.

C'est ce qui ressort de l'assemblée générale tenue hier où 648 étudiants sur une possibilité de 1,200 se sont prononcés sur la poursuite de l'occupation.

Le résultat du vote est le suivant: 326 étudiants ont voté en faveur tandis que 299 étaient contre la proposition de continuer l'occupation. Egalement, il y a eu 23 abstentions, ce qui complète le tableau.

L'inactivité sera encore le point marquant cette semaine sur la scène collégiale. Les quatre collèges seront occupés ou en débrayage des étudiants par suite d'une évacuation comme c'est le cas à Chicoutimi.

Des étudiants des quatre campus du Saguenay-Lac-Saint - Jean ont participé au congrès spécial de l'ANEQ au Collège de Sainte-Foy en fin de semaine. On a annoncé hier que le ministre de l'Education, M. J.-Y. Morin, rencontre ce matin les représentants des étudiants des cégeps. Dans l'après-midi, il verra les représentants des parents.

Un cadre de revendications bien précis a été adopté par l'ANEQ et porte sur 11 points particuliers. Le mandat du comité exécutif de l'association étudiante a été défini. Il doit déposer les revendications auprès du ministre, aller chercher les offres de l'Etat, établir avec le ministre un calendrier de rencontres, soumettre un bilan aux membres de l'association afin de recevoir un nouveau mandat et maintenir la position jusqu'à temps qu'un arrêté en conseil vienne ratifier officiellement les revendications des étudiants.

Aucune résolution particulière n'a été adoptée lors de la réunion qu'a tenue le comité de parents des étudiants du Collège d'Alma, dimanche soir.

En fait, les parents ont souhaité que les étudiants décident de retourner en classe dans les plus brefs délais. Selon le porte-parole du comité, Mme Denise Hamel, pas moins de 200 parents ont assisté à la réunion spéciale de dimanche.

D'autre part, les parents ont rejeté la participation des étudiants à cette réunion. A titre d'explication, Mme Hamel a indiqué que les parents voulaient rester dans un cadre formel en tenant compte du fait que les étudiants avaient largement fait valoir leur point de vue par l'entremise des media au cours des semaines précédant la réunion.

Par ailleurs, les parents doivent rencontrer cette semaine les membres du conseil de gestion de l'établissement afin de faire le point sur la situation.

Le souhait des parents de voir les étudiants retourner aux cours ne s'est donc pas réalisé par suite de l'assemblée générale d'hier.

A Saint-Félicien

Les étudiants du Collège de Saint-Félicien poursuivront l'occupation entreprise jeudi dernier encore jusqu'à lundi prochain à moins que le scénario change au chapitre des revendications envers l'Etat.

C'est ce qu'ils ont décidé, hier, à l'occasion d'une assemblée générale. Ainsi, 317 étudiants se sont prononcés en faveur de poursuivre l'occupation jusqu'à lundi prochain. Par contre, 192 étudiants se sont montrés défavorables à cette résolution alors qu'il y a eu six abstentions. Un total de 515 étudiants ont exprimé leur opinion sur une possibilité de 700 environ dans cette institution.

Un porte-parole étudiant, Patrice Delisle, a précisé que l'attitude du gouvernement dans les négociations avec les représentants de l'ANEQ sera déterminante dans le comportement des étudiants du Collège de Saint-Félicien.

A Chicoutimi

Un groupe d'étudiants du Collège de Chicoutimi ont manifesté hier matin au bureau du ministre Marc-André Bédard. Des informations obtenues laissent croire que c'est par suite de menace d'intervention policière que les étudiants ont quitté vers 10h00 hier matin.

Evidemment, ils n'ont pu rencontrer le ministre Bédard qui était absent. Un porte-parole étudiant a indiqué que la lenteur du gouvernement à négocier avec les étudiants incite ces derniers à sensibiliser les membres du cabinet dont M. Bédard fait partie.

Fonctionnaires municipaux

Commentaires laconiques de quelques conseillers

CHICOUTIMI (MR) — Contrairement à toute attente, les membres du conseil de Chicoutimi, et particulièrement le maire Girard, ont fort discrètement réagi à la lettre qui leur était adressée par le directeur général de la ville, M. Jean-Jacques Simard.

On se souvient que cette lettre, rendue publique dans l'édition du Quotidien le samedi dernier, faisait notamment état d'une pression indue exercée sur les hauts fonctionnaires municipaux qui, selon M. Simard, auraient plutôt besoin "d'aide sincère".

Or, M. Henri Girard n'avait rien à redire là-dessus, hier lors de la séance du conseil, pas plus que la majorité des autres conseillers; deux ou trois d'entre eux se sont contentés de féliciter le signataire de cette lettre pour son courage, la motion étant pimentée de quelques remarques aiguisées sur "le temps de l'à-plat-ventrisme qui semble révolu chez les fonctionnaires de la ville".

En fait, puisqu'il est question de préparation du budget, on en a profité pour établir un échéancier précis des réunions destinées à mener à terme l'élaboration du plan de dépenses pour l'année 1979. Crescendo final: le 20 décembre, la présentation du fruit de cette cogitation se fera selon le mode adopté à l'Assemblée nationale du Québec, les journalistes étant enfermés dans une salle où ils pourront, pendant un jour entier, évaluer le budget 1979, avant de le livrer au public au moment précis où débutera la procédure d'adoption de ces prévisions!

Dans l'attente du précieux document, les administrateurs de la ville continuent à surseoir à différents travaux de voirie, d'aménagements de loisirs, et autres, et se préparent, aujourd'hui, à compléter l'étude du plan triennal d'investissement.

Pendant ce temps, le conseil apprend du président de l'Office municipal d'habitation de Chicoutimi, M. Nazaire Gaudreault, que la compression possible du budget de l'organisme, d'abord évaluée à $4,300 ne pourra être finalement que de l'ordre de $415.

"Etant sensibilisés à votre demande (de compression des dépenses), commente M. Gaudreault, soyez assurés que nous ferons de notre mieux pour administrer notre budget de l'année 1979 de la façon la plus économique possible."



Jean-Jacques Simard

Zonage à La Baie

Le conseiller Gaudreault retire l'avis de motion présenté à la dernière assemblée

LA BAIE (GL) — Le conseiller Cyprien Gaudreault a retiré un avis de motion qu'il avait présenté une semaine auparavant, concernant un règlement de zonage qui n'est pas encore confectionné, et qui aurait eu pour effet de geler à court terme, tout développement domiciliaire dans certains secteurs de la municipalité principalement en milieu rural.

La discussion a été vive, hier soir, au conseil de La Baie, concernant ce règlement de zonage. Plusieurs conseillers se plaignent du règlement en vigueur, et qu'on peut contourner facilement pour reprendre l'expression d'un conseiller, M. Robert Coulombe.

L'avis de motion du conseiller Gaudreault concernait particulièrement les maisons mobiles qui apparaissent en milieu rural. La municipalité n'ayant pas de terrain réservé aux maisons mobiles, donc n'offrant pas d'alternative aux propriétaires de ce type d'habitation, ne peut les empêcher de s'installer un peu partout dans la municipalité.

Les conseillers Cyprien Gaudreault et Fernand Bluteau ont fait valoir leur point de vue dans cette affaire. Selon M. Bluteau, il est impensable qu'un avis de motion pour un règlement qui n'est pas encore confectionné, gèle pour une période de 90 jours, tout développement dans les secteurs ruraux.

Après de longues discussions, le conseiller Gaudreault a reconnu le bon sens des interventions, et a finalement retiré l'avis de motion qu'il avait présenté. Toutefois, il a déclaré publiquement qu'un règlement de zonage "bourré de trous comme celui en vigueur à La Baie, et qui a coûté $75,000 aux contribuables, c'est impensable".

D'ailleurs, plusieurs de ses collègues ont abondé dans le même sens, et sont tous d'accord pour travailler à l'élaboration d'un règlement fonctionnel. Cependant, il est peu probable que le nouveau règlement entre en vigueur au début de la prochaine année.

Le conseiller Fernand Bluteau a expliqué que les services techniques de la municipalité travaillent en collaboration avec l'urbaniste-conseil, et qu'un règlement devrait entrer en force au printemps seulement. De plus, il faut tenir compte de l'échéancier du schéma d'aménagement qui sera présenté au conseil métropolitain du Haut-Saguenay avant de fixer des modalités particulières à un règlement pour le secteur de La Baie.

Subvention

Chaque fois qu'un organisme public ou privé sollicite une aide financière auprès de la municipalité de La Baie, il y a discussion au sein du conseil. L'obtention d'une subvention même si elle est de $25 ne fait jamais l'unanimité à la table du conseil, tout simplement parce que le budget est défoncé depuis le 31 août.

Hier soir, par exemple, le centre Domrémy a demandé à la municipalité pour l'aider financièrement. Le conseiller Clément Gravel reconnaissant le bon sens de ce mouvement, a proposé $400. Le conseiller Cyprien Gaudreault a proposé un amendement à $200, prétextant que le budget est défoncé, même si l'organisme est louable. Finalement, le vote a tranché et on versera $400 à Domrémy, étant donné que seulement trois conseillers voulaient donner $200.

Cette situation a forcé les administrateurs à constituer un règlement qui, en principe, au budget de 1979 devrait consacrer cinq pour cent du budget total aux subventions à différents organismes.

Pour 1978, ce qui a grevé le budget des subventions est probablement l'obtention d'un montant de $5,000 au comité des fêtes du Saguenay et de $1,500 à l'organisation du festival de la Rivière-à-Mars pour boucler leur budget. Comme l'expliquait un conseiller, il est probable que ces subventions n'atteindront plus un niveau aussi élevé.

Subvention à la ville de Chicoutimi

CHICOUTIMI (CF) — La ville de Chicoutimi vient d'obtenir une nouvelle subvention de $480,000 du gouvernement du Québec, pour poursuivre son programme de développement du parc Rivière-du-Moulin.

Il y a deux ans, la ville avait obtenu un soutien de $260,000. Cette somme avait servi à l'acquisition de terrains.

La nouvelle subvention de $480,000 doit servir à compléter le programme d'acquisition de terrains.

Lorsque cette nouvelle étape aura été menée à bonne fin, la ville de Chicoutimi aura acquis tout près de six cents acres de terre, de chaque côté de la rivière Langevin, entre la rivière Saguenay et la limite actuelle du parc, à peu près à la hauteur du quartier des Oiseaux.

Le gouvernement du Québec a puisé à même le fonds de développement régional l'argent de la subvention.

La proie des flammes

LA BAIE (MR) — Une résidence d'été du rang Saint-Joseph, à La Baie, a été la proie des flammes, hier soir. Ce sont des voisins qui ont donné l'alerte, puisque le chalet appartenant à M. Raymond Fortin, de la huitième rue à La Baie, était inoccupé au moment du sinistre.

Le feu a éclaté vers les 18h00, et en dépit du fait que les sapeurs de La Baie ont oeuvré plus d'une heure sur les lieux, la construction a complètement brûlé et les dommages ainsi causés sont évalués à plus de $10,000.

La Sûreté municipale de La Baie a ouvert une enquête afin de déterminer les causes exactes du sinistre.

Résidence détruite par le feu

ALBANEL (MR) — Un incendie a complètement détruit une demeure du rang 7, à Albanel, dans la nuit de dimanche à hier.

La résidence unifamiliale appartenait à M. Normand Larouche. Il n'y avait apparemment personne à l'intérieur lorsque le feu a éclaté, et c'est M. Larouche lui-même qui constatait le début d'incendie en entrant chez lui, peu avant minuit.

Aussitôt, les sapeurs de la Sûreté municipale de Dolbeau accouraient sur les lieux. Au nombre de trois, ils étaient assistés par une équipe de volontaires d'Albanel, mais leur travail ne parvenait pas à étouffer les flammes.

Personne n'a été blessé, mais la demeure a été brûlée de fond en comble.

A St-Bruno

Les bases d'un regroupement régional

SAINT-BRUNO (SC) — Des représentants d'une douzaine de comités de citoyens du Saguenay-Lac-Saint-Jean ont jeté les bases d'un regroupement régional hier soir à Saint-Bruno. Il est encore trop tôt pour savoir quelle forme prendra cette association régionale, et quel sera son mandat, mais les premiers contacts ont été établis.

Les promoteurs de ce regroupement régional, les membres de l'Association des citoyens de Jonquière, avaient délégué leur président et son prédécesseur pour discuter avec les gens des quatre coins de la région. C'est ainsi que l'ex-président de Jonquière, M. Elmer Proulx, a été appelé à jouer le rôle d'animateur. C'est lui qui servait d'ailleurs de porte-parole officieux.

Un inventaire approximatif laisserait deviner qu'il existe environ 60 comités de citoyens du haut du Lac jusqu'à Petit-Saguenay, un nombre impressionnant. Mais tous ne se ressemblent pas. Certains d'entre eux sont des comités comme ceux qu'on rencontre d'ordinaire aux assemblées publiques des conseils municipaux, et qui surveillent en quelque sorte l'administration publique locale. D'autres sont des comités consultatifs, formés par exemple pour collaborer à l'exécution de projets de restauration de quartier. D'autres encore administrent des biens collectifs, en lieu et place d'un organisme public. C'est le cas du comité de Saint-Cyriac, territoire non-organisé.

La rencontre exploratoire d'hier soir aura permis de voir comment ces comités peuvent mettre des ressources en commun, et à quelle utilité pourrait bien conduire la fondation éventuelle d'une fédération régionale. Mais même si une fédération était fondée, elle ne prendrait probablement pas position sur des sujets locaux, puisque certains comités peuvent parfois se heurter sur un même territoire, dans une grande ville surtout.

Dolbeau pose sa candidature aux Jeux du Québec

DOLBEAU (LT) — Dolbeau va poser officiellement sa candidature pour avoir la présentation de la finale des Jeux du Québec, hier 1980.

Cette décision a été prise, hier soir, par le conseil municipal, à sa séance régulière tenue sous la présidence de Mme Suzanne Niquet.

Le conseiller Yoland Simard pilotera la délégation qui se rendra à Montréal jeudi pour présenter le dossier à la société des Jeux du Québec. Il sera assisté de MM. Roger Villeneuve, directeur des loisirs; Guy Godbout, de la Commission scolaire de Dolbeau et Gilles Fortin, commissaire industriel.

Voie de contournement

La firme Laboratoire Sol et Béton Inc., effectuera le contrôle qualitatif de la construction de la voie de contournement sud (boulevard Vézina). Les autorités municipales ont ratifié cette suggestion faite par le ministère des Transports qui défraiera la facture.

Surtaxe

Un règlement a été accepté pour imposer et percevoir une surtaxe sur les terrains vagues desservis dans le territoire de la ville de Dolbeau.

Mandat précis

Le conseiller Jean-Paul Binet, a proposé un mandat précis au gérant municipal M. Claude Tremblay pour avoir un rapport écrit sur les démarches faites dans le cas de M. J.-Marc Boudreault en congé de maladie et qui assumait la fonction de gérant de l'arena.

M. Tremblay a fait part que M. Boudreault n'était pas intéressé à appliquer sur le poste d'assistant du directeur des loisirs. Toutefois, MM. Binet et Yoland Simard ont mentionné avoir demandé à maintes reprises des rapports à cause de l'incidence que pouvait avoir ce nouveau poste dans la fonction qu'assumait M. Boudreault.

Le Téléphone Rouge arrive

Surveillez votre courrier

le téléphone rouge

CAROL VACHON, LL.L.
NOTAIRE
CONSEILLER JURIDIQUE
TELS: BUR.: 549-9718
RES.: 545-1063
443 est Racine Chicoutimi

VENTE Fin De Mois

1978 CHRYSLER LE BARON
4 portes, toit de vinyle, vitres électriques, portes électriques, cruiser control, 25,000 km.
SPECIAL: F.D.M.
$6,390

1976 CADILLAC DE VILLE
Peinture neuve, air climatisé, pneus Michelin.
SPECIAL: F.D.M.
$6,750

1978 DODGE DIPLOMAT
2 portes, toit de vinyle, air climatisé, 23,000 km, comme neuve.
SPECIAL: F.D.M.
$5,790

1976 BUICK LE SABRE
Custom, pneus Michelin, 36,000 milles.
SPECIAL: F.D.M.
$3,690

1977 FORD LTD
2 portes, 16,000 milles, bas millage.
SPECIAL: F.D.M.
$4,650

1975 PONTIAC LAURENTIAN
Station-wagon.
SPECIAL: F.D.M.
$1,750

1976 CENTURY
4 portes, toit de vinyle.
SPECIAL: F.D.M.
$3,675

1976 FORD PICK-UP
modèle 250, transmission automatique, moteur 360, très propre.
SPECIAL: F.D.M.
$3,790

1976 CAMARO
V-8, standard, servofreins, servodirection.
SPECIAL: F.D.M.
$4,050

1977 G.M.C. DOUBLE CABINE
moteur 454, peinture neuve, 35,000 milles.
SPECIAL: F.D.M.
$6,600

Passez voir nos usagés à notre terrain de ventes.

Le plus grand choix de voitures neuves au Lac-St-Jean dans différentes marques, avec option et couleurs assorties.

DUCHESNE AUTO LTÉE
450 Boulevard Dequen, Alma 662-3431
PONTIAC, BUICK, CADILLAC, GMC.

commentaire

Claude Ryan ne mérite pas ces reproches



bertrand tremblay

Les sentiments des électeurs à l'endroit des formations politiques sont très fluides. Les militants libéraux, qui percevaient de nouveau les lueurs chaudes de la victoire après l'élection de leur nouveau chef Claude Ryan, le constatent amèrement aujourd'hui.

Et pourtant, leur déception n'est pas justifiée. Ils se sont tout simplement montrés exagérément optimistes après la palpitante course à la chefferie remportée par l'ancien directeur du "Devoir".

Après la déroute de novembre 1976, les libéraux cherchaient désespérément un leader pouvant soutenir le débat idéologique avec la redoutable équipe de cerveaux, anciens journalistes réputés, technocrates, professeurs, animateurs qui poursuivent aujourd'hui, mais avec les puissantes armes du pouvoir, leur recherche d'un Québec souverain.

Claude Ryan, cet homme volontaire, ce maître à penser, le plus influent éditorialiste de la dernière décennie qui avait même recommandé aux Québécois de voter en faveur de l'équipe dirigée par René Lévesque, accepta, après bien des hésitations, de prendre la succession de Robert Bourassa.

C'était une candidature inespérée. En plus d'un homme intègre, ancien militant de l'action catholique, les libéraux se plaçaient sous l'autorité d'une personnalité transcendante connue et respectée à travers tout le pays, et dont les idées clairement exprimées depuis une vingtaine d'années dans le plus prestigieux quotidien francophone avaient influencé le raisonnement et l'action de la plupart des personnages constitués en autorité, à Québec comme à Ottawa.

Le Parti libéral, humilié par la déconfiture de l'équipe Bourassa en novembre 1976, était donc propulsé de nouveau sur la scène de l'actualité. L'éclairage projeté par les organes d'information était aveuglant, pendant que les péquistes subissaient un véritable blocus économique de la part d'anglophones auxquels les conséquences de certains articles de la loi 101 sur la langue inspiraient les plus grandes craintes.

La population commençait également à prêter une oreille attentive aux grands ténors de l'opposition quand ils accusaient le gouvernement péquiste de trahir son mandat en accordant plus de préoccupation à l'objectif d'indépendance politique qu'à la promesse de bien administrer la province.

Au lendemain de la victoire éclatante de Claude Ryan, le parti regagna spontanément la confiance de l'électorat. Un sondage commandité par Radio-Canada, en juin dernier, replaçait les libéraux en avance dans les intentions de vote par 40 contre 33 pour cent pour les péquistes.

La dernière menée par CROP indique une glissade de cinq points du Parti libéral qui se trouve maintenant sur le même palier que le parti ministériel. Quant à René Lévesque, la grande majorité des francophones considère qu'il est l'homme le plus apte à diriger le Québec.

Les militants libéraux, qui avaient prévu une déroute rapide de Lévesque et des péquistes devant le nouveau chevalier libéral, sont déçus. Ils ont tort.

Claude Ryan a rempli ses engagements; il a restructuré le parti et a ranimé la motivation des troupes. Il lui a fallu changer une certaine mentalité de l'organisation, notamment sur les plans de l'animation et de la cueillette des ressources financières nécessaires au bon fonctionnement du parti. Le nouveau chef a pris aussi — à l'instar de son rival péquiste — le bâton du pèlerin, parcourant l'ensemble du territoire de la province.

N'oublions pas d'ailleurs qu'il ne sera jamais un tribun enflammé comme Lévesque, mais un conférencier à la pensée limpide mais au style froid. En outre, il ne profite pas des avantages que présente la télédiffusion des séances de l'Assemblée nationale.

Et par surcroît, les militants libéraux ont mésestimé l'intelligence et le sens politique de René Lévesque. Avec un spécialiste de la chose constitutionnelle comme Claude Ryan, les troupes libérales avaient la conviction de pouvoir cerner rapidement les indépendantistes et pulvériser Lévesque.

Mais bien conseillé par son ministre des Affaires intergouvernementales, Claude Morin, le premier ministre est insaisissable sur ce terrain. Et la situation visqueuse qui se prolongera au moins jusqu'à la prochaine élection générale, à Ottawa, complique énormément la stratégie de Claude Ryan.

Le gouvernement Lévesque pourra devenir beaucoup plus vulnérable dans l'application des nombreuses législations sociales qu'il multiplie depuis quelques semaines. Les sondages indiquent d'ailleurs une inquiétude croissante de l'électorat devant la situation économique. Mais présentement, le parti ministériel bénéficie surtout des prometteuses perspectives que ces législations font miroiter chez les électeurs.

Dans le contexte actuel, il est donc difficile pour M. Ryan de déployer une meilleure performance. D'autant plus, que son inexpérience de l'organisation politique lui a fait commettre quelques imprudences.

M. Ryan ne peut donc faire de prodiges en six mois, et surtout lorsque l'ensemble des observateurs — même ceux qui sont hostiles aux indépendantistes — décernent à l'équipe Lévesque le diplôme de "bon gouvernement" après deux ans de pouvoir.

parole aux lecteurs

38,000 pétitionnaires contre l'avortement

Chicoutimi, le 24 novembre

Mme Marthe Vaillancourt,
235, rue Lamarche,
Arvida.

Chère Marthe,

Je peux bien me permettre de t'écrire... le pape Jean-Paul 1er lui, a écrit à Jésus-Christ, toi, tu écris au ministre de la Justice... pourquoi pas moi à toi, ma cousine?

Et, j'ai de bonnes raisons pour le faire, car dans ta lettre au ministre de la Justice, tu poses à celui-ci, trois questions auxquelles je peux en toute honnêteté et humilité, te répondre, dans les limites de ma connaissance.

Question 1: D'où viennent les foetus que tu as vus au kiosque du F.C.R.V., soit au Salon de la Femme, soit à l'exposition agricole?

Réponse 1: Ils nous ont été fournis par un médecin spécialiste attaché à un hôpital du Québec. Ce médecin était convaincu et nous aussi, que la vue de foetus humains ne pourrait que confondre ceux qui essaient de faire croire à la population que le foetus n'est qu'un amas informe de sang et de cellules sans aucun rapport avec le corps humain.

Nous croyons fermement que la vue de ces petits de l'homme ouvrira les yeux de ceux qui "ont des yeux pour voir" et leur permettra d'affirmer avec nous "qu'au commencement est la vie".

"Il est déjà un homme celui qui le sera."

(Tertullien)

Ne laisse plus courir sur nous l'idée d'exhibitionniste que tu nous prêtes, c'est un procès d'intention que tu nous ferais sans qu'on l'ait mérité. Tu nous connais pourtant.

C'est avec un très grand respect que nous utilisons les foetus qui nous ont été confiés, nous les considérons comme un dépôt sacré.

Q. 2: Avons-nous l'autorisation du médecin ou de la mère?

R. 2: Tu ne nous a pas fait l'injure de croire qu'on les avait volés?... A la première partie de ta question, j'ai déjà répondu, quant à la seconde partie, je puis aussi te répondre dans l'affirmative.

Nous avons aussi l'autorisation de la mère, au même titre que tu donnerais l'autorisation pour une autopsie sur le corps d'un membre de ta famille à la condition que cela serve à des fins humanitaires.

Bien sûr, jamais personne au monde ne dira: "Madame, c'est sur le cerveau ou sur l'estomac de votre mari ou de la personne défunte que vous aimiez, qu'on espère découvrir la petite chose qui nous manque, afin de permettre à la science de faire un pas..." ce serait probablement sinistre et cynique.

Mais, on laisse facilement entrevoir que peut-être... grâce... à... et c'est ainsi que des personnes responsables acceptent la recherche scientifique pour le bien de l'humanité... Peux-tu comprendre cela?

Q. 3: De quoi pourrait-on accuser quelqu'un qui détruirait les "bocaux", lors d'une exposition?...

R. 3: Certainement d'avoir détruit un bien d'une autre personne, mais pas autre chose, non je ne voix pas de quoi on pourrait accuser cette personne. Certainement pas d'avoir tué nos foetus... car, ils étaient évidemment morts avant de nous être confiés.

Mais, ce n'est pas une aussi simple accusation qu'il nous serait permis de porter contre une personne qui, volontairement, briserait les membranes d'une femme enceinte dans le but de livrer passage à un foetus vivant dans l'utérus de sa mère. Car ici, c'est une accusation de meurtre au premier degré qu'il faudrait porter.

"L'avortement est un crime méthaphysique qui équivaut à une sentence de mort prononcée contre la vie humaine en son principe même", disait Jean-Paul Sartre qui n'a rien d'un père de l'Eglise, ni d'un théologien..., sa philosophie toute existentialiste l'a quand même conduit, en d'autres termes, bien proche de ce pape qui déclare: "L'avortement, un crime abominable"... L'un et l'autre venant de source différente, en arrivent à la même conclusion..., l'avortement se termine inéluctablement par la mort violente d'un être humain.

J'ai eu froid dans le dos quand, n'en croyant pas mes oreilles, j'ai entendu sur les ondes de Radio-Canada, le Docteur Lise Fortier, cette avorteuse avouée de l'Hôpital Notre-Dame de Montréal, affirmer du haut de son autorité médicale: "Toutes les femmes devraient se faire avorter"... "En cas de nécessité seulement", a dit son interlocutrice... "Non, non reprend le Docteur Fortier, car c'est bien moins dangereux pour une femme de se faire avorter que d'avoir un enfant".

Le Docteur Fortier a oublié d'ajouter, par distraction sans doute, que tout avortement, si sophistiqué qu'il soit, pratiqué dans les meilleures conditions d'hygiène possible et en musique si vous voulez, pour adoucir si possible la chose... avant de libérer une femme, aura tué son enfant.

C'est un rêve que nous osons caresser, car nous avons confiance au gros bon sens de notre population qui, par ses 38,000 signataires, nous a montré qu'elle est bien décidée à s'engager sur le chemin de la Vie.

Je te donne notre numéro de téléphone, au cas où tu l'aurais perdu: 549-2333, à la maison, ou 549-8446, au bureau du Comité pour la promotion de la jeunesse. Tu connais.

A bientôt donc,

Ta cousine toujours,
Imelda Thériault,
804, d'Argenson,
Chicoutimi, Qué.

Toute la société est responsable

Les jeux sont faits et l'administration de l'hôpital de Jonquière a dit oui au Centre de planning familial, malgré la contestation de la majorité de la population. Il ne nous reste plus qu'à espérer que chacun de nous prenne ses responsabilités face à cette décision et que les services offerts aux personnes en difficulté éviteront que celles-ci aient recours à l'avortement.

Toute la société est responsable des bouleversements que nous vivons présentement. Si chacun de nous mettait un peu plus d'amour dans sa vie, des malheurs seraient évités. Tournons-nous vers le Seigneur qui a dit: Je vais changer vos coeurs de pierre en des coeurs de chair capables d'aimer.

Une mère de 3 filles et 3 garçons,

Mme A.-A. Girard,
5, rue Poirier,
Jonquière (secteur Arvida).

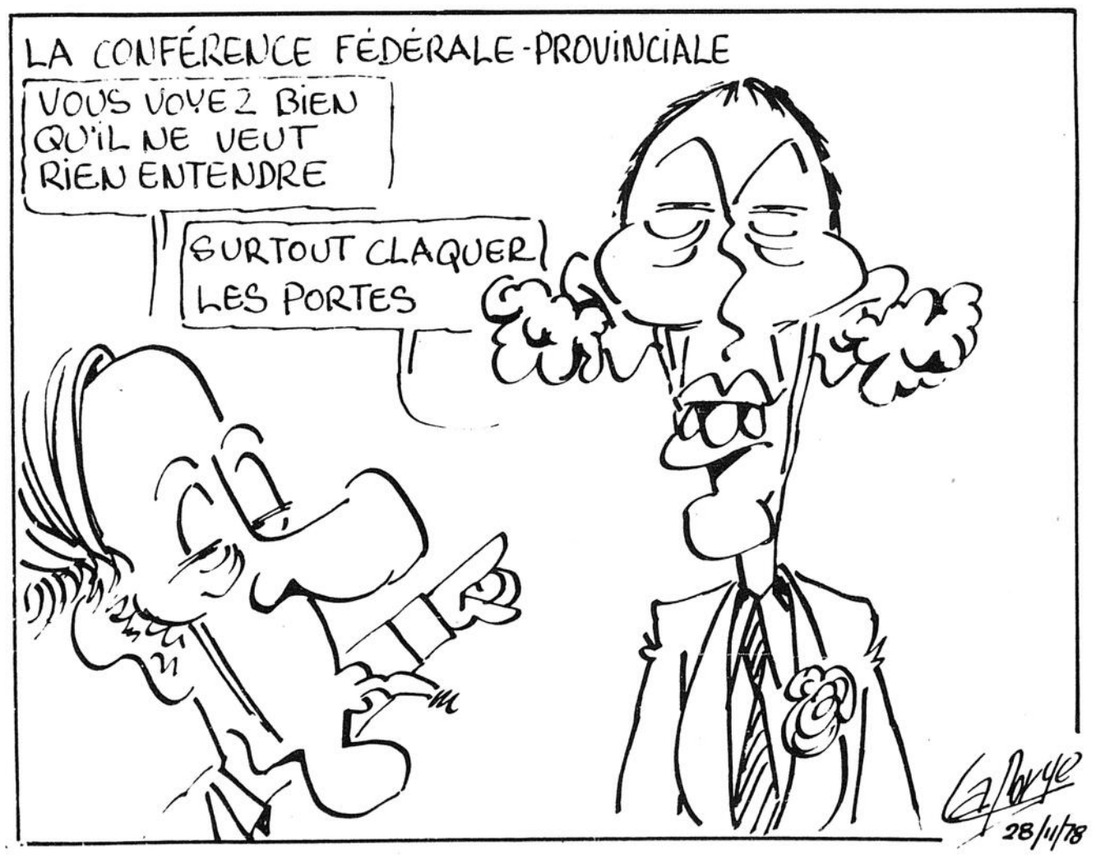
Le 27 novembre.

A NOS CORRESPONDANTS

Le Quotidien du Saguenay-Lac-Saint-Jean met gratuitement à la disposition de ses lecteurs cette rubrique d'expression d'opinions.

Tout en ayant un caractère général, ces textes doivent être concis et courts, de préférence, de manière à permettre la publication régulière d'une plus grande variété d'opinions.

Le journal se réserve le choix des lettres, et la prérogative de résumer les écrits trop longs, dans l'intérêt collectif des lecteurs.



Ils veulent devancer la mort

Jonquière,
24 novembre 1978

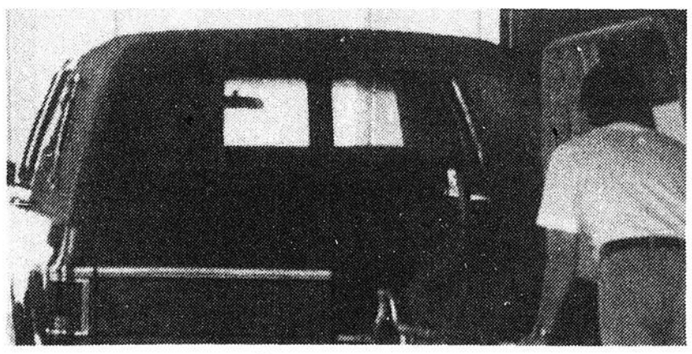
Le Quotidien du Saguenay-Lac-Saint-Jean,
316, Labrecque,
Chicoutimi.

RE: Transport ambulancier.

Suite à la lettre parue dans Le Quotidien en date du 21/11/78, écrite par Diane G.-Laberge.

Madame ou mademoiselle,

Il me fait plaisir de vous répondre que, personnellement, je fais partie du milieu hospitalier depuis 10 ans. J'ai suivi le cours de technique ambulancière de 150 heures et, de par ce fait, je n'ai pas l'impression ni même l'intention de jouer au professionnel et je ne crois pas souffrir de "professionnalisme".



Lorsque nous arrivons sur les lieux d'un accident, où il y a des cris, des pleurs, du métal tordu, des portes coincées et même du feu, nous ne pouvons compter sur le personnel de l'urgence pour nous aider à secourir ces gens en détresse. Par ailleurs, dans de telles situations, notre cours nous enseigne les différentes manoeuvres à effectuer.

Concernant le transfert des patients d'un centre à un autre, je tiens à vous préciser qu'il y a toujours un membre de votre personnel qui accompagne le malade.

Quant aux actes que vous dites professionnels, je peux vous assurer que nous sommes peut-être mieux préparés que bien des membres de votre personnel à les exécuter et ça, je peux le prouver; d'ailleurs, nos cours sont donnés par vos professeurs et nous en sommes fiers.

Bien souvent, lorsque vous arrivez sur les lieux d'un accident, vous n'arrêtez même pas, alors que vous êtes du personnel qualifié!... Donc pourquoi nous juger alors que nous faisons notre travail au mieux de notre connaissance?

Tout ça pour vous dire que vous n'avez pas besoin d'avoir peur, nous ne voulons pas voler vos "jobs" mais collaborer avec vous pour le mieux-être du patient.

Je termine en vous signifiant notre devise: "Arriver le plus vite possible à l'urgence pour faire attendre le patient plus longtemps".

Ghislain Girard,
312, de l'Auvergne,
Jonquière.

au palais de justice

Derrière les barreaux

CHICOUTIMI (MR) — Jean-Claude Lavoie, 18 ans, de Jonquière, a comparu, hier, devant le juge Lucien Tremblay, de la Cour des sessions de la paix.

Lavoie est accusé d'avoir violé une adolescente de 16 ans, dans la nuit de vendredi à samedi, à Jonquière.

L'individu sera détenu jusqu'au 11 décembre, alors qu'on tiendra une enquête sur sa remise éventuelle en liberté; Lavoie s'est dit non coupable des accusations portées contre lui.

Par ailleurs, un autre individu arrêté en fin de semaine en rapport avec des assauts commis sur des jeunes femmes d'Alma et de Larouche, Carol Gagnon, un quadragénaire de Chicoutimi, n'a toujours pas comparu en Cour pour faire face aux accusations qui seront portées contre lui.

Hier, les enquêteurs d'Alma chargés de l'affaire étaient à Chicoutimi, "en vue de compléter certains éléments de preuve", affirmaient-ils.

On s'attend à ce que Gagnon comparaisse dès aujourd'hui.

A Roberval

Pendant ce temps, à Roberval, le juge Jean Simard, de la Cour des sessions de la paix, condamnait un individu de 24 ans, originaire de Lac-Bouchette, à une peine de 10 mois de prison.

Emilien Bilodeau avait plaidé coupable à l'accusation d'avoir commis un vol par effraction, en septembre dernier, à l'Ermitage du Lac-Bouchette.

Mairie
Elections à St-Stanislas

ST-STANISLAS (LT) — Quelque 318 électeurs de St-Stanislas auront à se choisir un maire et deux conseillers dimanche prochain de 8h00 à 18h00.

Mme J.-L.-Omer Marcil, secrétaire de la municipalité agira comme présidente d'élections ayant été nommée par le ministre des Affaires municipales Guy Tardif.

Dans une lettre du 9 novembre dernier, le ministre décrétait la tenue d'une élection à St-Stanislas le 3 décembre et qui serait précédée d'une mise en nomination le 26 novembre.

Les deux candidats en lice à la mairie sont MM. Henri Rousseau et Roland Girard. Au siège No 1, il y aura lutte entre MM. Marcel Girard et Clément Rousseau alors qu'au siège No 2 le choix se fera entre le conseiller sortant M. Armand Bouchard et M. Clément Lecompte.

Le siège No 6 compte maintenant un nouveau conseiller avec M. Laval Girard qui a été élu sans opposition lors de la mise en nomination. Ce siège était occupé par M. Bernard Caouette qui avait démissionné pour remplacer le maire jusqu'au début de novembre.

Chicoutimi

La Cour condamne une mère à verser une pension alimentaire

par Mario Roy

CHICOUTIMI — Une mère de deux enfants, âgée de 24 ans, vient d'être condamnée par la Cour supérieure de Chicoutimi à verser une pension alimentaire à son ex-mari qui, au terme d'une procédure en divorce, a obtenu la garde de sa progéniture.

La chose est peu banale, et le devient encore moins lorsque l'on sait que les revenus de la jeune femme sont inférieurs de moitié, ou peu s'en faut, à ceux de son ex-époux! Il faut dire toutefois que le juge Roger Chouinard a tenu compte de ce facteur, en fixant la pension hebdomadaire à la somme de $20.

Le jugement apporte en fait une modification des mesures provisoires fixées par jugement au début de novembre. Cette modification est de taille puisqu'elle redonne la garde des deux enfants au mari, un pâtissier de 31 ans, de Chicoutimi.

Serveuse dans un comptoir-lunch, l'intimée explique que des malaises physiques l'empêchent d'assumer cette obligation.

Pour sa part, l'ex-époux acquiert, en même temps que cette garde légale, le droit de conserver en sa possession les biens meubles qui garnissaient le domicile conjugal, en plus de la pension dont il a été question plus tôt.

"Il faut notamment tenir compte, dans ce cas, des services en nature auxquels s'oblige le père... Tenir compte aussi du fait que la mère est déchargée d'obligations directes envers ses enfants, et il est juste, dans les circonstances, qu'elle participe financièrement à l'effort demandé à son ex-mari", de commenter le juge Chouinard.



Motoneige vs motoneige et auto vs motoneige

CHICOUTIMI (MR) — Le délit de fuite en matière d'accidents d'automobiles est chose relativement courante, mais le fait est plus rare lorsque la collision implique deux motoneiges.

C'est pourtant à la suite d'un incident du genre que le Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents d'automobiles vient d'être condamné par le juge René Letarte, de la Cour supérieure, à verser à un électricien résidant sur le chemin Saint-Dominique à Jonquière, une somme de $8,000, à titre de compensation pour les blessures subies lors de l'événement.

La collision était survenue en février 1975, sur les pistes du club des Frileux (sic). Le motoneigiste circulait sur un sentier désigné comme étant à sens unique, et fut heurté de front par une autre motoneige qui venait en sens interdit.

Avant que l'accidenté, sérieusement blessé, ne puisse faire quoi que ce soit, l'autre avait pris la fuite, et, malgré l'enquête subséquente, ne put jamais être identifié. Le malheureux réclamait donc au Fonds d'indemnisation une somme de $28,000, qui était considérablement réduite, après jugement.

Le tribunal a en effet jugé que "toute la faute de l'accident est attribuable à un conducteur inconnu" et que le fonds est donc dans l'obligation de compenser ces dommages, dont l'évaluation est toutefois modifiée.

Auto vs motoneige

Dans le même ordre d'idées, un automobiliste de 21 ans, de la rue Bourassa à Chicoutimi devra verser près de $30,000 à deux de ses concitoyens, pères de deux adolescents heurtés par le véhicule de l'intimé, alors qu'ils circulaient en motoneige.

La collision était survenue en janvier 1976, sur la rue Saint-Thimothée, à Chicoutimi. L'automobile avait apparemment dérapé pour venir heurter la motoneige sur laquelle prenaient place les deux adolescents, alors âgés de 14 et 15 ans.

Le juge Jean Bienvenue, de la Cour supérieure, en est venu à la conclusion que l'automobiliste est seul responsable de l'accident, par sa conduite téméraire sur une chaussée qu'il savait glissante et sinueuse.

Pourtant, la conduite d'une motoneige sur une voie publique n'est-elle pas interdite par la loi, et ce facteur n'est-il pas un élément de responsabilité pour les motoneigistes?

Citant le juge Turgeon, M. Bienvenue écrit: "Je ne suis pas disposé à admettre que le seul fait pour un motoneigiste de circuler sur la voie publique, en violation de l'ordre-en-conseil du mois d'octobre 1970, constitue dans tous les cas une faute qui engendre la responsabilité.

Il faut que la faute commise soit la cause directe et nécessaire de l'accident ou du dommage, pour établir un lien de causalité."

Aqueduc et égouts

Saint-Fulgence obtient une subvention de $1.3 million

par Claude Fortin

SAINT-FULGENCE — Le ministère des Affaires municipales vient de consentir une subvention de $1,3 million à la municipalité de Saint-Fulgence. Cette somme devra servir à défrayer 75 p.c. des coûts de réalisation du réseau d'aqueduc et d'égouts envisagé.

La municipalité de Saint-Fulgence ne possède pas de réseau d'égouts. Le projet en question, s'il était mené à terme, verrait l'installation de 2.8 milles de conduites, au service de 1,050 habitants.

La localité compte tout près de 2,000 habitants, mais seuls ceux qui demeurent à l'intérieur des limites du village proprement dit se trouvent concernés par le projet.

Avant d'amorcer les travaux, il faudra passer l'étape de l'approbation populaire, ce qui ne devrait pas se faire sans soulever le débat.

Si les citoyens décident de ne pas s'opposer au projet, la municipalité devra ajouter un emprunt assez substantiel de quelque $430,000 à sa dette à long terme. Celle-ci passerait ainsi de $225,000 à $655,000.

La dette obligataire de Saint-Fulgence ne représente actuellement que 3.6 p.c. de l'évaluation imposable de la municipalité. L'ajout de $430,000 la ferait bondir à plus de 10 p.c. Cette proportion paraît cependant encore fort acceptable à la commission municipale.

Pour rembourser le nouvel emprunt que nécessiterait la réalisation du réseau d'aqueduc et d'égouts, Saint-Fulgence pourrait faire appel à l'ensemble des contribuables, par le biais de la taxe foncière générale, ou faire payer la dette par les seuls bénéficiaires du projet en décrétant une taxe spéciale.

Les contribuables de Saint-Fulgence paient actuellement une taxe foncière relativement faible de $0.90 du $100 d'évaluation. L'ajout du fardeau de la nouvelle dette ne rendrait pas irréaliste l'hypothèse d'une augmentation de l'effort fiscal variant entre $0.15 et $0.20 par $100 d'évaluation.

La solution de la taxe spéciale aux seuls bénéficiaires éviterait d'alourdir les épaules de l'ensemble des contribuables. Une évaluation tout à fait sommaire et approximative laisse penser que cette taxe spéciale annuelle pourrait varier entre $150 et $200 par contribuable.

fourre-tout



marcel rivard
(en collaboration)

Un beau bonjour

Vous deviez vous en attendre depuis la fin de semaine, chers lecteurs. Le confrère Claude Côté est parti sous d'autres cieux, ceux de Progrès-Dimanche, pour me laisser la rédaction quotidienne de cette chronique.

Tout de suite, il faut en profiter pour se dire un beau bonjour et souhaiter se connaître encore plus intimement dans l'avenir.

En ce qui vous concerne, ce devrait être facile. Vous n'avez qu'à communiquer avec moi pour me faire vos commentaires, qui seront accueillis avec toute la considération qu'ils méritent.

J'en profite tout de suite pour signaler à tous les organismes intéressés, peu importe où ils ont pignon sur rue à travers tout le Saguenay-Lac-Saint-Jean, qu'ils ont droit à de l'espace régulièrement dans cette page. Ceux qui ne procèdent pas par communiqué de presse peuvent toujours m'appeler; ceux du Saguenay peuvent composer 545-4474 tandis que ceux du secteur d'Alma devront faire le 662-7829 et ceux du secteur de Roberval, le 679-3832. La publication est gratuite.



Ils apprennent la trappe

Se peut-il que des Indiens de race montagnaise de Pointe-Bleue aient suivi, il y a quelques semaines, un cours de trappe? Oui! Et ils étaient une douzaine à trouver que ce cours leur servira grandement dans l'avenir.

Les cours étaient donnés par des Cris de la Baie James et ils ont eu lieu au campement du lac Caribou, à une centaine de kilomètres au nord du lac Saint-Jean. Il s'agissait d'une expérience pilote qui rapportera des dividendes selon les responsables du ministère des Affaires indiennes et du Nord.

Devant ses élèves, une Crie enseigne ici aux "étudiants" comment écorcher un castor pour en obtenir un bon prix.

Prochaine initiation

Un grand nombre de Chevaliers de Colomb sont anxieux à l'approche d'une journée d'initiation, prévue pour dimanche prochain, alors que quelques dizaines de candidats pour les conseils de Kénogami et Saint-Ambroise auront l'occasion de faire connaissance avec la chèvre.

Cette journée d'initiation aux deuxième et troisième degrés a été précédée de la cérémonie d'initiation au premier degré qui s'est déroulé en fin de semaine dernière.

Rencontre

Ce n'est pas une rencontre habituelle que veut la direction et le comité de l'école polyvalente de La Baie pour demain, mercredi; en fait, il y aura des rencontres individuelles des parents avec les professeurs entre 13 et 17 heures ainsi qu'entre 19 et 21 heures. Ce qu'il y a de différent, c'est un souper communautaire qui sera servi à prix populaire de 17 à 19 heures.

Organisée dans un but amical, cette rencontre permettra aux parents et professeurs d'avoir un contact assurant aux uns et aux autres la possibilité d'aider l'élève à traverser ses difficultés.

Défendu la nuit

Les policiers de la majorité des municipalités du Saguenay ont commencé à décerner des billets d'infraction et à faire remorquer des véhicules pris en flagrant délit de stationnement illégal sur la rue, durant la nuit.

Il y a des villes où c'est interdit de stationner dans la rue à compter de 23h00 jusqu'au petit matin et d'autres qui interdisent le stationnement durant trois heures d'affilée, ceci afin de ne pas nuire au déblaiement des rues. Les automobilistes ont donc toutes les raisons du monde pour prendre leurs précautions.

aujourd'hui

Il y a un an aujourd'hui, le **28 novembre 1977,** le gouvernement raciste de Salisbury annonçait que quelque **1,200 personnes** avaient été tuées au cours de raids rhodésiens effectués au **Mozambique,** contre des bases de **guérilleros** nationalistes.

1972 — Aux Etats-Unis, **Samuel Popkin** est libéré de prison après que le gouvernement fédéral ait dissout un grand jury enquêtant sur la publication de documents du **Pentagone** portant sur la Guerre du Vietnam.

1971 — Assassinat de **Wasfi Tell,** premier ministre de **Jordanie,** au cours d'une conférence arabe réunie au Caire.

1970 — Des centaines de milliers de **Philippins** accueillent chaleureusement le **pape Paul VI.** La veille, il avait échappé à un forcené déguisé en prêtre qui avait brandi un couteau contre lui.

1966 — Le gouvernement ouest-allemand signe le **traité de non-prolifération** mais cela ne devait pas l'empêcher de vendre, en 1977, une **centrale nucléaire** au Brésil.

1960 — La Mauritanie accède à l'indépendance.

1950 — La Pologne et l'Allemagne orientale reconnaissent la **ligne Oder-Neisse** comme frontière commune.

1942 — Incendie d'un cabaret de Boston, le **Cocoanut Grove: 491 morts.**

1922 — Premier message écrit **dans le ciel,** "Hello USA", réussi par l'aviateur anglais **Savage.**

1916 — Première **attaque aérienne** allemande contre Londres.

1905 — Le roi des Belges **Léopold II,** mis en cause à propos d'atrocités au Congo, **est disculpé.**

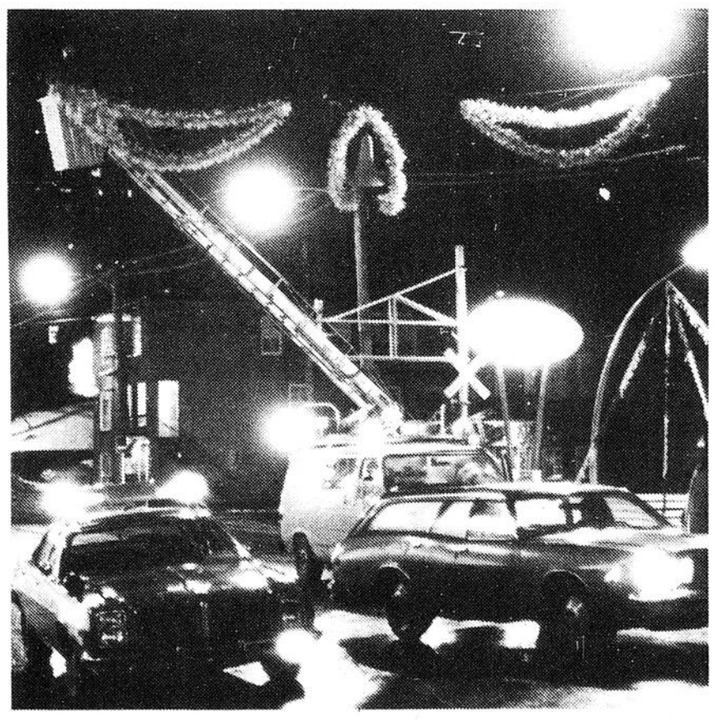
1520 — Le navigateur portugais **Ferdinand Magellan** atteint le **Pacifique** après avoir contourné le continent sud-américain par le détroit qui porte aujourd'hui son nom.

Ils sont nés un **28 novembre:**

Anton Rubinstein, pianiste et compositeur russe 1829-1894.

Jose Iturbi, pianiste et chef d'orchestre espagnol 1895.

Alberto Pincherle, dit Moravia, écrivain italien, auteur de L'Ennui 1907.



Tout est en place

Durant la nuit, lorsque la circulation était moins dense, des équipes d'électriciens ont procédé sur certaines rues commerciales de Chicoutimi à l'installation des décorations de Noël.

C'est vrai aussi qu'on entre dans décembre dans deux jours et qu'il faut être prêt pour égayer les gens durant la période de magazinage des Fêtes.

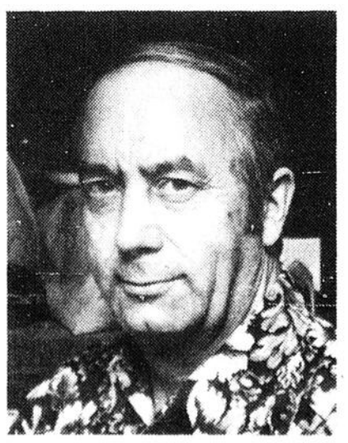
(Photo Léonard Arseneau)

Un champion en apiculture

L'événement est peut-être passé trop sous silence. Comme il n'est jamais trop tard pour bien faire, il faut signaler la performance de l'apiculteur Henri Picard, de Normandin.

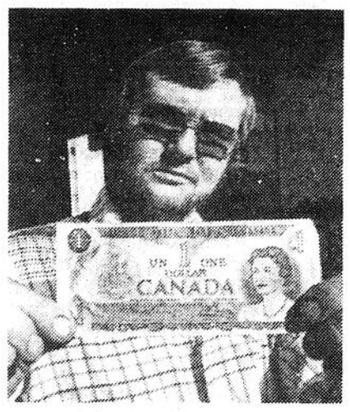
Lors du récent Salon international de l'agriculture qui se tenait au vélodrome de Montréal, il a décroché trois premiers prix, pour le miel blanc, ambré et cire. Cet honneur rejaillit sur toute la firme Miel Picard & Fils.

(Photo Karl Tremblay)



Augmentation des effectifs

Les dirigeants du module de biologie de l'Université du Québec sont bien contents: grâce au dynamisme du module et des professeurs, de même qu'en raison de la possibilité qu'ont désormais les adultes de suivre des cours à temps partiel, le module a enregistré de significatives augmentations de ses effectifs étudiants depuis deux ans. Globalement, le nombre d'étudiants à temps complet a augmenté de 53 pour cent tandis que celui des étudiants à temps partiel a haussé de 32 pour cent.



Un dollar très rare

Un numismate qui déniche une pièce est très rare, comme c'est le cas pour Mike Flikkema, de Red Deer, se claque habituellement bien fort dans les mains. A juste titre!

Flikkema tient un billet qu'une caissière lui a remis et qui ne comporte aucun numéro de série. Une telle erreur survient généralement à l'imprimerie lorsque le billet fautif adhère trop à un autre qui, lui, reçoit le fameux numéro de série.

A l'heure qu'il est, le billet de Flikkema vaut déjà $35...

Made in USA

Saviez-vous que la moitié des films produits dans le monde sont américains? Un relevé affirme que sur 1,4 million de films produits au cours des 52 dernières années, c'est-à-dire, de 1919 à 1977, 662,000 titres sont américains.

Ils se répartissent comme suit: 32 pour cent de films commerciaux, 36 pour cent de films non commerciaux et 31 pour cent de documentaires et films pour la télévision.

Nouvel exécutif

Les membres du cercle Saint-Jean-Baptiste des Filles d'Isabelle peuvent dorénavant compter sur un nouvel exécutif où Françoise Morissette agira comme régente. Cette dernière sera aidée dans son travail par la vice-régente Pauline Boucher, l'ancienne régente Jacqueline Lavoie et les secrétaires Rachelle Ménard à la trésorerie, Solange Lavoie aux finances et Candide Demers aux archives.

Ce cercle de Filles d'Isabelle oeuvre tout particulièrement à l'intérieur de la paroisse Saint-Dominique de Jonquière.

Appuis divers aux cégepiens

Si l'occupation des cégeps à travers tout le Saguenay-Lac-Saint-Jean ne suscite guère l'approbation d'un très grand nombre de parents, les cégépiens contestataires reçoivent tout de même beaucoup d'appuis de certains organismes en plus de voir leur geste entériné par divers groupes de professeurs. Le dernier avis d'appui qu'a reçu Le Quotidien sous forme de communiqué, c'est de l'unité Fleur de lys de la Société nationale des Québécois.

Bonne cote

Pour les téléphiles qui se le demanderaient, c'est "Grand-Papa" qui venait en tête de la cote d'écoute durant la semaine du 16 au 22 octobre dernier. Après cette émission, venait la série "Terre humaine" et la production américaine "Femme bionique".



Nouveau directeur général

Une caisse d'entraide économique qui change de directeur général après avoir conservé le sien pendant onze ans, c'est-à-dire depuis sa fondation, cela se souligne. Michel Girard est ce nouveau directeur général de la Caisse d'entraide économique de Dolbeau-Mistassini; il remplace Jean-Yves Hébert (à droite) qui a dû démissionner pour des raisons de santé après avoir été à ce poste depuis la fondation de cet organisme.

On recherche un directeur

Si on se fie à l'avis public publié dans les grands journaux québécois de la fin de semaine, l'Université du Québec à Chicoutimi est à la recherche d'un oiseau rare auquel on veut confier la direction du personnel.

L'oiseau rare choisi sera-t-il un gars (ou une fille, pourquoi pas?) originaire du Saguenay-Lac-Saint-Jean? Il n'y a pas encore de réponse à cette question, mais certains personnages n'ont pas à poser leur candidature, comme c'est le cas pour un ancien conseiller municipal de Chicoutimi qui n'avait pas eu le poste à l'intérieur de l'administration municipale.



Bon tireur

Le soldat Michel Ringuette, fils de Dollard, de Chicoutimi, a mérité l'autre jour, lors d'une remise de diplômes à l'Ecole des recrues des Forces canadiennes à Saint-Jean, le trophée du Général Gutknecht décerné au meilleur tireur. A droite de la photo, le soldat reçoit son trophée des mains du capitaine Lang, commandant de compagnie de l'école.

Identité nationale

Il paraît que le Parti québécois du comté de Lac-Saint-Jean a obtenu un succès avec sa campagne d'identité nationale.

Des kiosques avaient été ouverts dans les trois centres commerciaux d'Alma et on pouvait y obtenir gratuitement des feuillets d'information sur des mesures gouvernementales adoptées récemment ainsi que des brochures portant sur l'option souverainiste. On offrait également en vente des drapeaux, des plaques pour le pare-choc avant des autos, des porte-clés et bien d'autres gadgets.



Ballerine en tournée

L'une des grandes ballerines canadiennes, Karen Kain, a accepté que Chicoutimi soit à l'intérieur d'une tournée canadienne. Incidemment, le 5 janvier prochain, à l'Auditorium Dufour, marquera sa seule présence en sol québécois. Elle sera alors accompagnée de Frank Augustin et de la troupe Entre-Six.

rendez-vous

Chicoutimi

Association Yoga-Santé Saguenay — Avis pour les résidents de Chicoutimi, La Baie et Jonquière qu'ils peuvent s'inscrire en tout temps au cours de yoga-santé. A l'avenir, des cours seront dispensés le dimanche matin au Patro Saint-Dominique de Jonquière et au Centrart de La Baie. Pour informations, M. Alfred Fortin, 104, Saint-Sauveur, Chicoutimi, secteur Nord. Téls: 543-9411 ou 545-0958. Ceci en coopération avec les loisirs des villes.

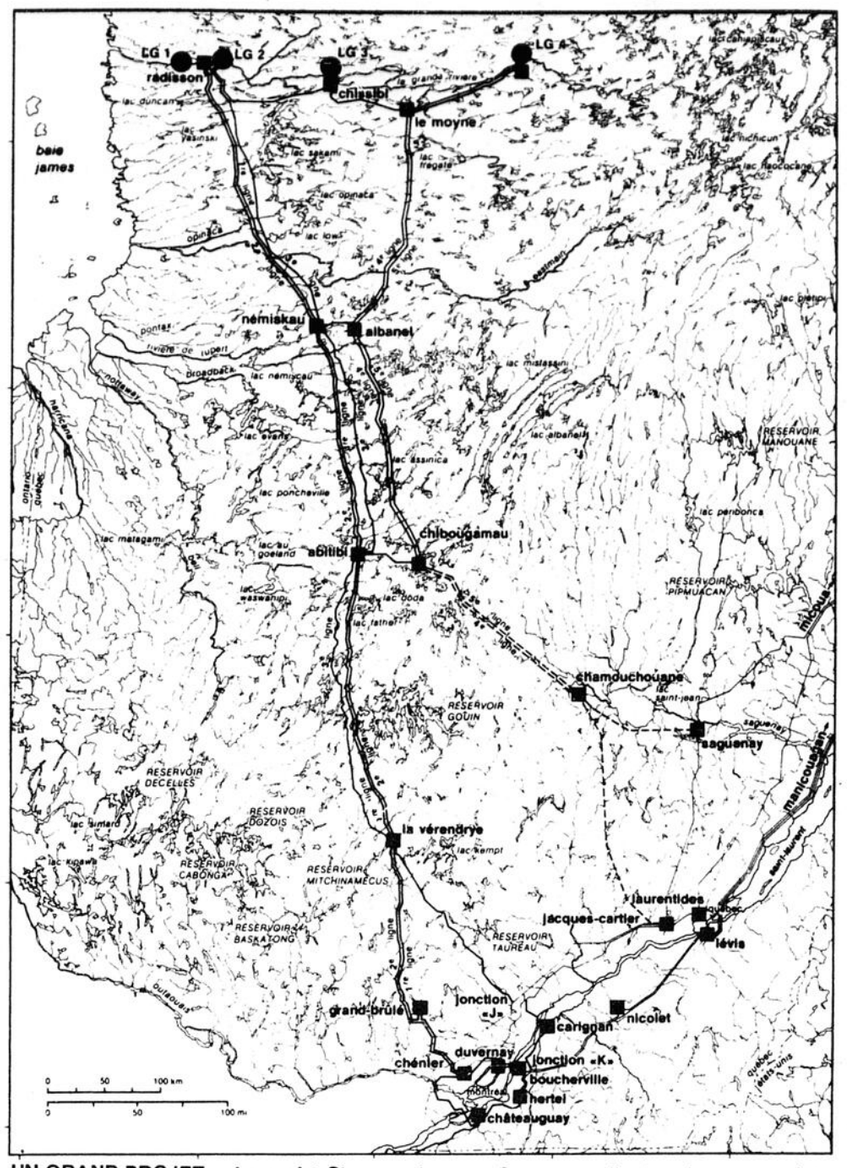
Familles monoparentales — Assemblée demain soir, à 20h00, au CLSC, 222, Saint-Ephrem, Chicoutimi (secteur Nord). L'invité s'entretiendra de sujets très intéressants relatifs à la santé féminine.

Club Mimosa — Convoque ses membres ainsi que leur époux à une soirée dans l'esprit de Noël, le mardi 5 décembre, à 20h30, au local habituel. Chanteuse invitée: Jocelyne Lavoie-Tremblay. Organiste: Rémi Larouche. Cartes de membre en vente à l'entrée.

Jonquière

Fondation canadienne des maladies du rein — Assemblée générale ce soir, à 19h30, à la salle du sous-sol du centre paroissial Saint-Dominique.

Droits de l'enfant (handicapés) — Chaque mercredi, à partir de 13h30, artisanat ou autres activités de choix. Le vendredi soir, de 20h00 à minuit, notre "Disco 205", rue Mellon. Pour renseignements, communiquez avec Mme Pauline Michaud, à 548-7012 ou 548-5832.



UN GRAND PROJET — Le projet Chamouchouane-Saguenay s'insère dans un projet plus vaste, celui de La Grande, destiné à acheminer vers les grands centres du Québec l'électricité produite aux centrales de la rivière La Grande.

Rapport de l'Hydro-Québec

Le projet Chamouchouane-Saguenay répond aux remarques formulées

CHICOUTIMI (CF) — Il ne ressort rien de très nouveau ou de très surprenant du rapport du groupe de travail de l'Hydro-Québec qui s'est penché sur le projet Chamouchouane-Saguenay, si ce n'est que celui-ci a répondu aux remarques, relativement mineures, qui lui ont été adressées lors des réunions de consultation qu'il a tenues sur le sujet.

Le groupe a déposé son rapport la semaine dernière, devant le comité de consultation, formé de représentants des organismes de la région.

Des organismes régionaux, quatorze municipalités, des gestionnaires du territoire et les ministères impliqués ont été spécialement informés du projet de l'Hydro-Québec, qui vise la construction de deux postes en jonction, l'un près de Notre-Dame-de-la-Doré et l'autre à Jonquière.

Si tout se déroule comme prévu, le tout devrait pouvoir fonctionner au milieu de 1983.

La partie du projet qui concerne le Saguenay-Lac-Saint-Jean requerra un investissement total d'environ $150 millions.

Dans le cas du poste Saguenay, écrit-on dans le document, l'emplacement retenu ne constitue pas le meilleur choix sur le plan technico - économique, mais c'est celui qui paraît le plus conforme aux impératifs reliés à l'environnement. On souligne qu'il a aussi été le préféré de la grande majorité des publics concernés.

Le groupe insiste sur les remarques déjà formulées sur le sujet par la ville de Jonquière en vue de faire déplacer le site du poste initialement suggéré. Le projet d'autoroute 70 avait motivé cette demande.

Le projet Chamouchouane-Saguenay s'insère dans celui du réseau de transport de La Grande, destiné à acheminer vers les grands centres de consommation du Québec l'énergie produite par les centrales de la rivière La Grande.

Inauguration d'un caveau à légumes et d'une serre

par Laurent Tremblay

NOTRE-DAME-DE-LORETTE — La Coopérative des producteurs de fruits et légumes de Notre-Dame-de-Lorette a inauguré un caveau à légumes moderne et bien équipé d'une capacité d'entreposage de 800,000 livres ainsi qu'une serre de 3,000 pieds carrés.

S'adressant aux nombreux invités lors de cette cérémonie, le président de la coopérative, M. Marcel Delaunière, a déclaré que ce projet a pu être réalisé grâce au généreux support financier du gouvernement du Québec dans le cadre de ses programmes de relance économique. Il ajoutait que la coopérative a également préparé 40 acres de terre qui seront prêts le printemps prochain à recevoir les cultures.

La coopérative a comme objectif de mettre en production d'ici les trois prochaines années environ 100 acres de culture uniquement en rutabaga, ce qui signifiera une mise en marché d'environ 2,000,000 de livres de ce légume froid. M. Delaunière estime que ce type de culture devrait se développer assez rapidement de sorte qu'il sera nécessaire d'ajouter d'autres unités de production. C'est pourquoi, l'on envisage de mettre en culture une dizaine d'acres de choux et quelques acres de framboisiers à titre expérimental. "Nous comptons utiliser notre serre pour la production de tomates et de concombres afin de desservir les marchés hâtifs de l'été et extentionner la saison des produits frais d'automne", a-t-il mentionné.

M. Delaunière devait en outre signaler que cette jeune coopérative qui regroupe une vingtaine de coopérants espère bien que d'autres cultivateurs s'intéresseront à la culture des légumes. "Actuellement, a-t-il déclaré, 90% des investissements projetés se sont réalisés. Quant au reste, ils seront complétés au début du mois de mai prochain. A ce moment-là, nous aurons investi plus de $70,000 pour établir ces structures indispensables au soutien de toute nouvelle production dans les légumes."

"Ce projet constitue un bel exemple d'un développement communautaire", a déclaré M. Gilles Veilleux, président de Promotion industrielle du secteur de Dolbeau qui a travaillé au projet de cette coopérative depuis plus de trois ans pour en arriver à ces résultats.

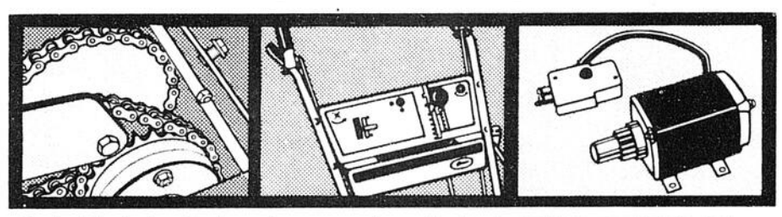
Soulignant qu'il y avait différentes sortes de projet communautaire, M. Veilleux a indiqué que c'était particulièrement dans ce type de projet qu'on aimait s'impliquer, parce qu'il constituait un secteur de développement de l'économie, qu'il y avait création d'emplois permanents et parce que beaucoup de gens sont impliqués également pour leur part.

Le président soulignait que son organisme avait également travaillé sur d'autres projets moins spectaculaires notamment le centre communautaire du Lac-Mathieu ainsi qu'un parc touristique. Il a souhaité que cette initiative connaisse tout le succès escompté et a promis que les permanents continueront à les aider si on leur propose d'autres projets d'expansion.

COLUMBIA
du coeur au moteur



Quand la tempête gronde les chasse-neige Columbia grondent aussi.



Manipulation facile grâce à l'action du différentiel de l'essieu arrière.

Les commandes sont toutes à la portée de la main sur tous les modèles.

Le démarreur électrique est standard sur tous les modèles.

Les chasse-neige Columbia sont solides. Ils sont fabriqués de manière à affronter les hivers les plus rigoureux. Leurs prix défient la compétition car il n'y a pas d'intermédiaires entre Columbia et ses concessionnaires. C'est autant de sauvé pour vous.

N'hésitez pas, jetez un coup d'oeil sur les chasse-neige, surtout les plus coûteux et comparez-les aux chasse-neige Columbia. Evaluez le prix, et regardez de près la fabrication. Vous conviendrez que Columbia a vraiment du coeur et que dans la tempête il sera avec vous.

Visitez un concessionnaire des chasse-neige Columbia.

CHICOUTIMI-NORD
Spécialité Moteur 2 Temps
52, rue Rhainds 543-6747

MISTASSINI
Jos Besson
66, rue Dequen 276-2883

ROBERVAL
Réul Boivin
492, rue Marcotte 275-2502
St-Ambroise de Chicoutimi

Jacques Harvey Meubles
187, rue Simard 672-4730

ST-COEUR-DE-MARIE
Robert Fleury
13, rue St-Joseph 347-5132

R.V.I.
Distribues au Quebec par:
Les Distributions RVI Limitée
2525 rue Louis Amos, Lachine, Québec. H8T 1C3
Tél: (514) 636-0620

Nouveau bureau de direction pour le PQ de Roberval

SAINT-FELICIEN (JG) — Le Parti québécois du comté Roberval a fait peau neuve, dimanche, en élisant un nouveau bureau de direction. C'est vers les minuit passé qu'on a su que Mme Céline Pednault de Dolbeau avait été portée à la présidence, de justesse d'ailleurs devant l'autre candidat en lice, M. Arnobe Toussaint de Roberval. Elle remplace M. Paul Néron qui assumait les rênes du Parti québécois depuis trois ans et qui n'a pas sollicité un autre mandat.

A la vice-présidence, les 300 péquistes présents ont favorisé M. Claude Thibeault qui l'a emporté sur le seul autre candidat sur les rangs, M. Ghislain Bouchard.

Mme Rita Demarquis a été élue secrétaire tandis que M. Yvon Lavoie aura charge de la trésorerie.

Avant la période d'élection, les députés du Lac-Saint-Jean et de Dubuc ont pris la parole, profitant de cette assemblée générale pour mettre des choses au point. Ainsi, M. Jacques Brassard, chiffres et documents en mains, a démontré que le comté Roberval, même s'il est dans l'opposition, a été très bien "traité" par le gouvernement péquiste. Dans le cas du programme OSE, le comté Roberval a reçu une somme de $2,266,000 comparativement à $950,000 pour celui de Chicoutimi et $1,900,000 pour le comté Lac-Saint-Jean.

Pour sa part, M. Hubert Desbiens a parlé du référendum et des réalisations du gouvernement au pouvoir.

1,425 membres

Le Parti québécois du comté Roberval compte 1,425 membres actuellement, une légère baisse par rapport à l'an dernier alors qu'on dénombrait 1,545 adhérents. Cette baisse serait attribuable au fait que le "régistraire" de l'association a été malade pendant plusieurs mois durant son mandat.

La présence de quelques étudiants du cégep venus manifester n'a pas empêché le déroulement de la réunion.



Dépôts-logement

banque provinciale

C'est simple comme bonjour

Un régime enregistré dépôts-logement de la Banque Provinciale, c'est un peu votre maison qui se bâtit. Profitez-en maintenant...pour demain.

Vous avez jusqu'au 29 décembre 1978 pour le faire et ainsi réduire vos impôts de 1978. Pensez-y et venez nous voir! Notre taux d'intérêt est présentement de

9 1/2 %

C'est simple! Un dépôts-logement, c'est un peu votre maison...

portefeuille

finances en bref

Tapis

MONTREAL (PC) — Peerless Rug a acquis 50 pour cent des intérêts de McGrath Carpets Ltd que détenait M. Brian McGrath, devenu vice-président de la distribution chez Peerless.

Nouveau président

MONTREAL (PC) — M. W. Foran, président de Cyanamid Canada Inc., a été élu président d'Industrial Gas Users' Association au cours de l'assemblée annuelle de cette organisation.

Celle-ci groupe 19 sociétés qui ont des activités dans les industries du papier, des minerais, de la fonte, de l'acier et de la chimie.

Section camionnage

RIVIERE-DU-LOUP (PC) — Cabano Transport, de Rivière-du-Loup, va acquérir tout l'actif de la section camionnage de Logistec, de Montréal. Le prix de la transaction n'a pas été révélé.

Banque de commerce

TORONTO (PC) — La Banque impériale de commerce a fait savoir, lundi, qu'elle relevait son taux de prêts de base en devises américaines, de 11.75 à 12.25 pour cent.

La hausse est entrée en vigueur sur-le-champ.

Cadeaux de Noël

La taxe de 7% ne freine pas les ventes

TORONTO (PC) — De l'avis des commerçants, la vente des cadeaux de Noël bat son plein malgré la réinstitution de la taxe de vente de sept pour cent en Ontario.

"Tout indique que les choses marchent bien", affirme M. Stanley Shortt, vice-président de la mise en marché chez Eaton. Il ajoute que les bijoux se vendent comme des petits pains et que les habits d'hommes disparaissent comme par enchantement.

Chez Simpsons, M. Robert Knox, directeur des relations publiques, dit que les ventes ont augmenté de plus de dix pour cent dans les 63 magasins de cette chaîne et les 850 points de vente par catalogue.

Or noir à la hausse

KOWEIT (AP) — Le quotidien Al Watan rapporte lundi que les membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole sont convenus d'augmenter le prix du pétrole de deux pour cent par trimestre en 1979.

Cette augmentation — huit pour cent pour toute l'année 1979 — serait officiellement adoptée au cours de la réunion de l'OPEP le mois prochain. Il s'agit d'une formule de compromis car l'Arabie saoudite aurait préféré un blocage des prix ou une hausse minimum tandis que l'Irak et le Koweit étaient favorables à une hausse de dix pour cent.



BIENVENUE — Le premier ministre Trudeau a souhaité hier une cordiale bienvenue au premier ministre Lévesque et aux autres membres de son gouvernement. MM. Chrétien et Parizeau, quelques politiciens et reporters regardent amusés les deux chefs de gouvernement se donner une ferme poignée de main.

(Téléphoto PC)

Inflation et chômage

Les deux spectres à conjurer

OTTAWA (PC) — Inaugurant la conférence fédérale-provinciale sur l'économie, lundi matin à Ottawa, le premier ministre Trudeau a soutenu qu'il faut s'attacher en priorité à régler les problèmes du chômage et de l'inflation, "problèmes qui ont sapé la confiance des Canadiens".

M. Trudeau a lancé un appel aux provinces pour qu'on aborde les discussions dans un esprit de collaboration, soulignant par ailleurs que le problème de la répartition des pouvoirs ne pourra pas être évité au cours de la conférence de trois jours.

Abordant le problème de l'inflation, le premier ministre Trudeau s'est dit convaincu que "rien n'a contribué autant à détruire notre vie économique, nos institutions économiques et politiques et le sens de la justice dans l'esprit des Canadiens".

A cet égard, M. Trudeau a indiqué que jusqu'à présent, tout n'a pas été fait pour éliminer l'inflation et écarter la possibilité de devoir un jour imposer à nouveau la réglementation des prix et des salaires.

"Je ne crois pas qu'il existe une politique unique qui puisse garantir la réussite; nous devons plutôt travailler sur plusieurs fronts pour disposer de ce fléau économique et social", a dit M. Trudeau.

Par ailleurs, le chômage peut se montrer tout aussi destructeur du sentiment de bien-être, a-t-il ajouté.

M. Trudeau croit que les politiques mises en place permettront de ramener progressivement le chômage à un taux moins élevé, mais qu'il faut faire davantage.

"Nous parlerons de plus en plus du manque de main-d'oeuvre spécialisée, et toutes les provinces devront examiner sans tarder leurs systèmes d'éducation et de formation; toutes nos institutions doivent s'attaquer immédiatement aux contraintes qui entravent la mobilité de notre main-d'oeuvre", a dit M. Trudeau.

Il faudra également déterminer à qui incombera la responsabilité de prendre les mesures qui s'imposent aux provinces, au gouvernement fédéral, aux deux ensemble, ou tout simplement à aucun des gouvernements, a soutenu M. Trudeau, soulignant que cet aspect de la discussion reliera cette conférence sur l'économie aux pourparlers en cours sur le processus de révision constitutionnelle.

"Pour nous, ces deux choses sont inséparables; si nous ne réussissons pas à progresser au chapitre de la constitution, il en résultera inévitablement de graves et profondes conséquences non seulement pour le pays, mais aussi pour notre avenir économique à tous.

"Si nous ne réussissons pas à progresser au chapitre de l'économie, notre volonté de réforme et de renouvellement de la constitution en sera détruite", a dit M. Trudeau.

Courtiers et prêteurs privés risquent d'être touchés par les mesures d'Ottawa

TORONTO (PC) — Selon un dirigeant d'une société d'hypothèques les agents d'immeubles, les courtiers en hypothèques et les prêteurs privés risquent d'être touchés par la décision fédérale de bloquer les échappatoires fiscales des sociétés dont certains professionnels se servent pour bénéficier d'un crédit d'impôt.

M. Len Rosenberg, président de Greymac Mortgage Corp., a déclaré, lundi, que les modifications des privilèges fiscaux des petites entreprises annoncées dans le budget fédéral du 16 novembre, ne nuiront pas seulement aux professionnels, tels que les sportifs, les avocats, les comptables agréés, les médecins et les dentistes.

Une société qui demande à bénéficier du traitement réservé aux petites entreprises est imposée à 15 pour cent sur la première branche de $150,000 de revenus annuels, contre 36 pour cent pour la plupart des entreprises.

Au dire de M. Rosenberg, si les agents d'immeubles et les courtiers ne sont plus autorisés à se réclamer de la petite entreprise, il est probable qu'ils répercuteront le coût supplémentaire sur le public.

A propos des exportations stanifères US

LONDRES (AFP) — L'étain a accentué, lundi à Londres, le mouvement de hausse déclenché vendredi par l'annonce du coup d'Etat en Bolivie.

La progression a été encouragée par des bruits, rapportés notamment par le Times, selon lequel, en contrepartie de la promesse d'élections libres et immédiates faite par les auteurs du putsch, les Etats-Unis pourraient renoncer à la libération envisagée d'une partie de leur stock stratégique de ce métal.

bourse

Montréal

MONTREAL (PC) — La Bourse de Montréal a encore marqué des points pour la neuvième séance consécutive, lundi, l'indice composé terminant en hausse de 0.90 à 220.38. Plus d'un demi-million d'actions ont changé de mains.

Tous les grands indices étaient à la hausse: les industries de 0.30 à 213.65, les services publics de 0.63 à 195.60, les banques de de 5.47 à 300.88 et les papeteries de 1.32 à 146.02.

Pourtant, les pertes étaient plus nombreuses que les gains, soit 54 contre 50.

Abitibi Paper a été le titre industriel le plus traité à la séance, en hausse de 1 1-8 à $17 3-4. Une maison de courtage a offert d'acheter 900,000 actions de cette société à 18 pièce pour un client dont le nom n'a pas été révélé. L'affaire a été conclue.

Dynamic Explorations, vedette des minières, a baissé de trois cents et terminait à 61 cents après un brassage de 25,000 papiers.

Les pétroles ont encore monté: Hudson Bay Oil de 3-4 à $47 3-4, Gulf Oil de 1-8 à 34 3-4, BP de 5-8 à 20, Alberta Gas Trunk Line A de 1-8 à 14 1-2 et Shell de 1-4 à 16 1-2. Imperial Oil A descend de 1-8 à $23 3-4 et Total de 1-2 à 16 7-8.

Parmi les valeurs gagnantes les plus traitées, Bell monte de 5-8 à $64, Brascan de 1-8 à 15 7-8, Calgary Power A de 1-8 à 38 5-8, Ciments Lafarge A de 1-8 à 12 1-8 et Simpsons de 1-8 à 7 3-8.

Dans les valeurs perdantes les plus traitées, Consolidated-Bathurst A descend de 1-8 à $12 3-8, Inco A de 1-8 à 17 7-8, Massey-Ferguson de 1-8 à 10 7-8, FCA International de cinq cents à $3.10, Hudson Bay Co. de 1-2 à 22, Moore de 1-2 à 33 1-2, Domtar de 1-8 à 21 1-2 et Interprovincial Pipe Line de 1-8 à 16 1-4.

Dans les valeurs de spéculation, Stanford Mines A tombe de un cent et termine à 61 cents après un échange de 3,500 actions.

Toronto

TORONTO (PC) — Les cours sont demeurés en hausse fractionnaire à la Bourse de Toronto, lundi, au terme d'une séance animée où 4.26 millions d'actions ont changé de mains. L'indice composé termine en hausse de 1.51 et marque à présent 1,268.17.

Dans les quatre plus importants compartiments, les finances montent de 8.03 à 1,163.12 et les industries de 0.02 à 1,021.93. Mais les pétroles abandonnent 4.92 à 1,750.64 et les mines 2.34 à 1,066.36.

Les pertes l'emportent sur les gains par deux points et, au marché des options 2,693 contrats ont été négociés.

Abitibi Paper monte de 1 1-2 à $18, Victoria and Grey de 1 1-8 à 17 5-8, la Banque royale de 1 à 36 5-8, Emco de un à $8 et Vickers de un à 49. Nordair A a gagné 1-2 à $12 1-4 après la reprise des transactions à 11h.

Power Corp. A descend de 1 1-4 à $19 3-4, Southam A de un à 25, Kee Industries de cinq cents à 40 cents, Calvert Dale de 35 cents à $2.70 et Abacus de 35 cents à $4.50.

Dans les mines, Denison monte de un à $72 3-4, Westfield de 1-2 à 6 1-4 et Cyprus Anvil de 1-2 à 10 1-4. Roman tombe de 4 1-4 à $27 3-4 et Ego de 3-4 à 5.

Dans les pétroles, Ranger progresse de 1 1-2 à $17 et Voyager de 1-2 à 23 1-2. Mais Asamera perd 7-8 à $16 7-8, Bonanza 3-4 à 34 1-4 et Canadian Superior 1-2 à 69 1-2.

L'arrêt des transactions a été maintenu sur les titres suivants: Multiple Access, La Vérendrye Management Corp., Lost River Mining Corp. et Pan Central Exploration Ltd.

New York

NEW YORK (AP) — Une dernière ruée des acheteurs sur les valeurs de premier ordre a permis à la Bourse de New York de réaliser un gain pour la troisième séance de suite, lundi, cependant que le marché était calme. L'indice Dow Jones des industrielles, qui avait perdu une fraction de point une heure avant la fermeture, a réussi à se redresser et a terminé sur un gain de 3.72 à 813.84. Le gain cumulé depuis les huit dernières séances est de 28.58 points.

Au total, les hausses sont plus nombreuses que les baisses: 837 contre 629 et 413 valeurs sont stables.

Au nombre des grosses valeurs qui ont marqué des points, citons International Business Machines de 2 3-8 à $271 3-4, General Motors de 1 1-4 à 56 1-4, Du Pont de 1 1-4 à 123 1-4, Halliburton de 1 1-8 à 63 5-8 et Boeing de 2 3-4 à 67 1-8.

Dans les valeurs canadiennes cotées à la Bourse de New York, Inco monte de 1-4 à $15 3-8 et Hiram Walker de 1-8 à 32 1-4. Par contre, Campbell Red Lake perd 1 à $27 3-4, Dome Mines 7-8 à 67 5-8 et Massey Ferguson 1-4 à 15 3-8.

Novaco annule le projet d'exploitation de la mine

SYDNEY, N.-E. (PC) — Le projet d'exploiter une mine de charbon à ciel ouvert à Stellarton en Nouvelle-Ecosse a été annulé, a annoncé, lundi, M. Irving Schwartz, président de la société d'Etat Novaco chargée de la mise en valeur des mines.

Cette décision met fin à l'espoir né en décembre 1976, alors que le gouvernement néo-écossais avait confié le projet en question à George Wimpey of Canada Ltd. Le charbon aurait alimenté la centrale thermo-électrique de Power Corp. de Trenton.

Une étude de rentabilité effectuée par Wimpey indique que la houille pourrait être exploitée à un prix intéressant.



FRANCHISES DISPONIBLES

VILLE DE LA BAIE — ROBERVAL — JONQUIERE

H & R Block, le plus grand service d'impôt au Canada est à la recherche de personnes responsables capables d'opérer un bureau d'impôt.

Expérience en impôt, même si utile, n'est pas essentielle. Une occasion unique pour personne qualifiée. Nous subvenons à l'entraînement, aux fournitures et à la publicité.

La franchise BLOCK peut être opérée conjointement avec certaines autres affaires.

Adressez votre demande à:

H&R BLOCK

H & R BLOCK,
167, rue Laviolette,
Trois-Rivières, région 819, tél.: 378-4474.

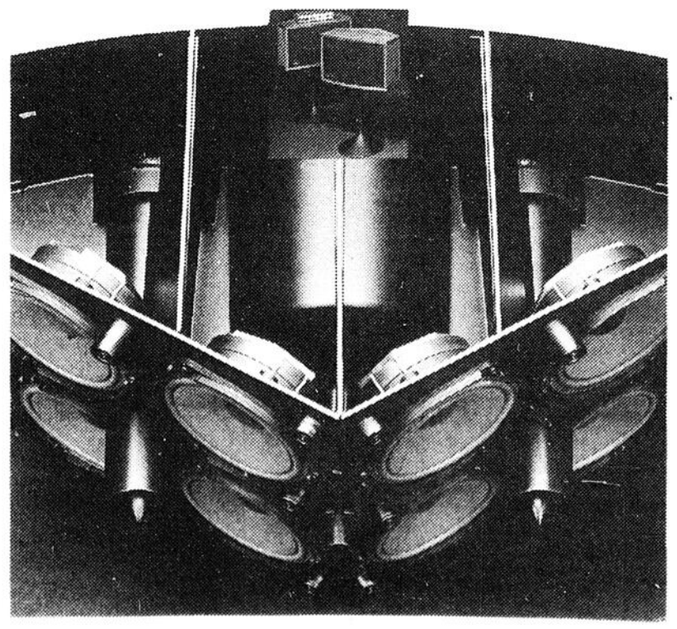
AUDIOCOM

154, RACINE EST, CHICOUTIMI
549-1222

BOSE®

901 SERIE IV

Un haut-parleur différent



OU RIEN

la bourse

toronto

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Fer.	Ch	Net.
A et B						
A.G.F.M	3500	310	310	310		
Abacus	2222	485	450	450		−35
AbyGInw	500	350	350	350		
Abitibi	823832	$18	16 1/2	18		+1 1/2
Acklands	1800	$15 1/4	15	15 1/4	+	1/4
Acklnd2p	900	$16	16	16	+	1/4
ActionTrd	1300	97	97	97	+	2
AdanacM	1000	36	36	36	+	1
AftonMin	300	$11 1/2	11 1/2	11 1/2	−	1/4
AgnicoE	5900	$5 1/8	5	5 1/8		
AgraIndA	6400	$6 3/4	6 3/4	6 3/4	−	1/8
Akaitcho	500	80	80	80	+	8
Albany	3000	56	55	56	+	1
AltEnergy	6332	$16 1/8	15 7/8	16	+	1/8
AltaGasA	9262	$14 1/2	14 3/8	14 3/8	−	1/8
AltaGCp	z50	$73	73	73		
AltaG9,76	4590	$27 1/2	27 1/2	27 1/2	−	3/8
AltaNat	322	$45	45	45		
Alcan	4025	$38 7/8	38 1/2	38 7/8	+	3/8
AlgomaSt	3072	$25 1/2	25 1/8	25 1/4	+	1/4
All-CanB	2800	$5	495	5		+10
AllarcoDv	z50	$33 3/8	33 3/8	33 3/8		
Alumin4pr	z95	$16 3/8	16 3/8	16 3/8		
Almin4 1/2p	150	$38 1/2	38 1/2	38 1/2	+	1/8
Alum3rdp	1400	$27 3/4	27 1/2	27 1/2	−	1/4
AmBonza	3820	$35	34 1/8	34 1/4	−	3/4
AmEagle	14050	230	225	225	−	6
AmLeduc	6000	26	26	26		
AndresWA	3900	$12 1/4	11 3/8	12 1/4	+	1/2
AndresWB	100	$12	12	12	+	1/4
AngUDev	2100	335	335	335	−	5
Aquitaine	5100	$21 1/2	21 1/4	21 1/4	−	1/4
Argosy	1000	20	20	20	+	4
Args260p	175	$32 1/2	32 1/2	32 1/2		
Asamera	28675	$17 3/4	16 7/8	16 7/8	−	7/8
Asbestos	100	$47	47	47	+	3/4
AshlandC	120	$33 1/4	33 1/4	33 3/4	+	1/2
AsocPorc	1100	130	125	125	−	3
AtcoA	3815	$17 1/8	16 3/4	17		
AtlasYk	700	23	23	23		
BCSugarA	350	$29 1/2	29 1/2	29 1/2	−	1/4
BPCan	13469	$20	19 1/2	20	+	3/8
BPCanp	z30	$65	65	65		
BanisterC	600	$9 1/2	9 3/8	9 3/8	−	1/8
BankBC	190	$38 1/4	38 1/4	38 1/4	+	1/4
BankMtl	15339	$24 3/4	24 1/8	24 3/8	+	1/4
BankNS	57584	$22 1/8	21 3/4	22 1/8	+	3/8
Bankeno	1400	210	207	207	−	3
BCdnNat	100	$16 1/2	16 1/2	16 1/2		
Barbecon	100	$54	54	54	+	4
Barex	3000	7 1/2	7 1/2	7 1/2	−	1/2
Bathrstp	1700	$14 1/4	14 1/4	14 1/4		
BatonB	1000	$12 3/8	12 3/8	12 3/8	+	1/4
BeckerBp	350	$7 1/4	7 1/4	7 1/4	+	1/4
BellCanad1	2640	$64	63 3/8	64	+	1/2
BellApr	205	$63 3/4	63 3/4	63 3/4	+	3/4
BellBpr	1025	$63 7/8	63 7/8	63 7/8	+2	1/2
BellCpr	z50	$29 7/8	29 7/8	29 7/8		
BellDpr	250	$63 3/8	63 3/8	63 3/8	+	3/4
Bell2.28	1060	$32	32	32	−	3/8
Bell1.80	300	$23 3/8	23 1/4	23 1/4	−	1/2
Bell1.96	9475	$27	26 3/4	27		
BethCopA	450	$15 1/2	15 3/8	15 1/2		
BiltmoAp	100	$5 1/4	5 1/4	5 1/4	−	1/4
BlackPA	500	$14 3/8	14 3/8	14 3/8		
Bombr	200	$9 3/4	9 1/2	9 3/4		
BovisCor	14500	64	61	61	−	3
BowValy	32900	$23 1/4	22 1/8	22 3/8	−	3/8
Bramalea	525	$13	13	13		
Brameda	1300	143	141	141	−	1
BrascanA	22133	$16	15 3/8	15 7/8	+	1/8
BrendaM	315	$12 3/4	12 3/4	12 3/4		
BrdgTnkp	z10	$41 3/4	41 3/4	41 3/4		
BrightA	100	$14 3/8	14 3/8	14 3/8	+	3/8
BCFP	1200	$17 1/2	17 1/2	17 1/2		
BCPhone	710	$16 3/4	16 1/2	16 3/4	+	1/4
BCPh4 3/4p	z15	$58	58	58		
BCPh1956	z60	$60	58	58		
BCPh4.84	400	$15 1/2	15 1/2	15 1/2		
BCP10.16p	100	$28 1/2	28 1/2	28 1/2	+	1/2
Brunswk	2093	$5 1/8	5 1/8	5 1/8		
BuddAw	400	200	200	200		
Burns	z67978					
Bushnell	100	$9 1/2	9 1/2	9 1/2	+	1
C						
CCYachts	1000	260	250	250		−10
CAEA	500	$17 3/8	17 3/8	17 3/8	−	1/8
CadFrv	5700	$9 1/4	9 1/4	9 1/4	−	1/8
CadFrvA	300	$10	10	10		
CalPowA	3851	$38 3/8	38 3/8	38 3/8	+	1/8
CalP4 1/2p	100	$62	62	62		
CalP7 1/2p	10	$103 1/2	103 1/2	103 1/2		
CalP10p	1060	$112	111	112	+	4
CalP9.80	450	$109	109	109	+	3/4
CalP2.36	100	$29 1/2	29 1/2	29 1/2		
CalP8 3/4	310	$109	108 1/4	108 1/4	−	3/4
CalmorIB	z800					
CalvrtDle	500	270	270	270		−35
Calvert	1000	48	48	48	−	1
Camflo	500	$13 1/4	13 1/4	13 1/4		
CChibA	1400	490	485	490		+10
CampRL	825	$33 3/8	33	33	−	1
CanCemA	1952	$12 1/8	12	12		
CDCprB	90	$104 1/4	104	104	−	1/2
CanMaltA	700	$32 1/8	31 3/4	31 3/4	−	3/4
CNorWest	11418	$10 3/8	10	10 1/8	+	1/4
CPakrsC	1855	22	21 7/8	22		
CanPerm	1650	$18	17 3/4	17 3/4	−	1/4
CPerm6 3/4	500	$25 1/2	25 1/2	25 1/2		
CSPete	5800	$6	5 1/2	5 3/8	−	1/4
CanTrustA	930	$23 1/2	23 1/2	23 1/2	−	3/8
CTrust7 1/4	750	$20 3/8	20 1/2	20 3/8	+	1/8
CTung	200	$22 1/2	22 1/2	22 1/2	−	3/8
CdnArrow	1000	26	24	26	+	3
CCablesyA	700	$16 3/4	16 1/2	16 3/8	+	1/8
CCablew	1580	50	50	50	+	5
CdnCel	900	$9	8 3/4	8 3/4	+	1/8
CCManA	400	$27 1/4	27 1/8	27 1/8	+	1/8
CFormost	280	$5 7/8	5 7/8	5 7/8	+	3/8
CFoundpr	300	$6 7/8	6 7/8	6 7/8		
CHidrogas	2300	415	400	415		+10
CHomestd	46575	$10 3/4	10 3/8	10 3/8	+	1/8
CHydro	z300					
CIBkCom	3510	$30	29 1/2	29 3/8	−	3/8
CIL	500	$21 3/4	21 3/8	21 3/4		
CManoirA	400	$5 3/8	5 3/8	5 3/8		
CMarconi	620	$8	7 7/8	8	+	3/8
CMerrill	2350	$19 1/2	19 1/8	19 1/2	+	1/4
CNatR	8400	350	340	340		
COcdntIp	200	$28 1/2	28 1/2	28 1/2		
CPInve	1400	$24	23 3/8	23 3/4	+	1/4
CPLtd	40450	$24 3/8	24 3/8	24 1/2		
CPLUKp	z10	$6	6	6		
CReserve	9200	$13	12 3/8	12 3/8	−	1/8
CdnSupO	13900	$70	69 1/2	69 1/2	−	1/2
CdnTire	516	$23 1/2	23 1/4	23 1/2	−	1/4
CdnTireA	3102	$25	25	25	+	1/8
CUilties	420	$16 3/8	16 1/2	16 1/2		
CUtil6pr	z15	$72	72	72		
Canbra	800	460	460	460		
CandelOil	200	$24 1/2	24 1/2	24 1/2	−	1/2
Canray	32500	168	160	164	−	3
CanronA	950	$27 1/2	27 1/4	27 1/2	+	1/2
Cara	2700	$7 3/4	7 3/4	7 3/4	+	1/8
CarlOK	5791	445	440	445		
CarlBp	405	$32 1/2	32 3/8	32 1/2	+	1/8
CarmaA	20500	$16 1/2	16 1/4	16 1/2	+	1/8
CarrierJD	1600	260	256	256	−	9
Car	z100	87	87	87		
Cassiar	1000	$9 1/2	9 3/8	9 3/8	−	1/4
Celanese	1450	365	360	360		
Celan175p	z65	$18 1/2	18 1/2	18 1/2		
CtlEstA	100	$11 3/4	11 3/4	11 3/4	−	1/4
CtlFindA	6450	$5 3/4	5 3/4	5 3/4	−	1/4
CentPat	6500	150	145	150		
Chnclr	458	206	206	206		
CharterOil	1000	245	244	245	+	2
ChieftanD	250	$27	27	27	+	1/8
Chieftainp	170	$108	108	108		
Chimo	1000	121	121	121	−	4
Chrysler	2088	$11 3/4	11 3/8	11 3/8		
CHUMB	z1	$12 1/4	12 1/4	12 1/4		
CochWill	6330	58	56	56		
Cockfield	800	440	420	440		+20
Cominco	6484	$31 3/4	31 1/2	31 1/2		
ComincoA	3500	$26 1/2	26 1/2	26 1/2		
CHoldayI	600	$7 1/8	7 1/8	7 1/8	−	1/2
CHInsAp	300	$24 1/2	24 1/2	24 1/2	−	1/2
Coniagas	1000	65	65	65	+	1
ConucoLtd	6640	$5 1/2	5 3/8	5 3/8	−	1/8
ConBathA	4860	$12 1/2	12 1/8	12 1/2		
ConBathp	z50	$19	19	19		
ConFardy	1800	280	276	278	−	2
CDurham	6400	113	111	111	−	2
CMorisn	3300	153	150	150	+	5
ConsPipe	100	$7 3/4	7 3/4	7 3/4	+	1/2
CRambler	14600	170	160	160	+	9
CRexspar	1540	65	65	65		
ConTextle	500	330	330	330		
ConDistrb	5275	$14 3/8	14 1/4	14 1/4		
ConsGas	7713	$19	18 7/8	19		
ConGasB	z25	$77 1/8	77 1/8	77 1/8		
ConGasD	500	$26 1/4	26 1/4	26 1/4	+	1/4
ConGlass	100	$24 7/8	24 7/8	24 7/8	+	7/8
Conwest	900	$5 1/4	5 1/4	5 1/4	+	1/8
CopFields	200	335	335	335		+15
Corbyvt	100	$25	25	25		
CosekaR	11515	$5 3/8	5 1/4	5 1/4		
CostainLtd	400	$10 3/4	10 1/2	10 1/2	−	1/2
Courvan	1000	12	12	12	−	2
Craigmt	10720	$5	485	5		+30
CrainRL	900	$11	10 7/8	10 7/8	−	1/8
Crestbrk	500	$9 3/4	9 3/4	9 3/4		
CrwnTrst	z60	$36 1/2	36	36		
CrushIntl	200	$11 7/8	11 7/8	11 7/8	−	1/8
CuvierM	5200	40	36	40	+	4
Cyprus	7700	$10 1/4	10	10 1/4	+	1/2
CzarRes	7400	$7 3/8	7 1/4	7 1/4	−	1/8
D à G						
DalmyA	100	$7 7/8	7 7/8	7 7/8	+	1/8
DaonDev	6650	$12 1/2	12 3/8	12 3/8		
DaonA	1000	$7 1/4	7 1/4	7 1/4		
Daon8 3/4p	2500	$8 7/8	8 3/4	8 3/4	+	1/8
DEldona	4400	107	105	105	−	2
Denison	5945	$72 3/4	71 1/4	72 3/4	+	1
Dicknsn	2700	$5 3/4	5 3/8	5 3/8	−	1/4
Digtech	1600	250	240	240		
Discovry	z75	70	70	70		
Domanl	3900	$7 1/4	7 1/8	7 1/8	−	1/8
DomeMine	310	$81	81	81	−	1/4
DomePete	6836	$82	81 1/4	81 3/4	+	1/4
DBridge	400	$27 3/4	27 1/2	27 3/4	−	1/4
DExplor	3000	20	20	20		
DofascoA	3083	$31 1/2	31 3/8	31 1/2	+	1/4
DofascoB	150	$31 1/4	31 1/4	31 1/4		
DomStore	1632	$17	16 3/4	17	+	1/4
DTextieA	2800	$11 1/4	11 1/4	11 1/4	+	1/4
Domtar	8815	$22	21 1/2	21 1/2	−	1/4
Domtarpr	420	$12 1/2	12 1/2	12 1/2		
Doverpr	z25	$7 1/8	7 1/8	7 1/8		
DrMcCA	500	$19 3/8	19 3/8	19 3/8	−	1/8
DundePal	z400	31	31	31		
Dunraie	500	29	29	29	−	1
DuPont	200	$15	15	15	+	1/8
Dustbane	500	$9	9	9		
DylexLA	38680	$13 1/4	12 7/8	13 1/4	+	1/2
Dynamar	17300	150	145	150	+	7
E-LFin	500	$12 1/4	12 1/4	12 1/4		
E-LFinp	2000	$12 1/8	12 1/8	12 1/8	−	1/4
E-LFinw	3700	48	46	46		
EastMal	100	220	220	220	+	5
EastSulA	900	192	186	186	−	9
EstnProv	1475	$6 1/2	6 1/4	6 1/4	−	1/4
EconInv	200	$17 1/4	17 1/4	17 1/4	−	1/4
EconInvp	z30	$30	30	30		
EgoRes	45400	$5 3/4	490	5	−	3/4
ElhmA	625	400	400	400		+10
Emco	1200	$8	7 3/4	8	+	1
Emcow	1000	209	200	209	+	9
EquiTrust	100	485	485	485	−	5
Exquisite	100	305	305	305		+10
Extndcar	200	$12 7/8	12 7/8	12 7/8	+	1/4
FalconC	3920	$6 3/8	6 1/8	6 1/4		
FlbrgNikA	1356	$30 1/2	30 1/8	30 1/2	+	1/4
FedIndA	1100	$5 1/2	5 3/8	5 1/2	+	1/4
FedPion	100	$32	32	32		
FideltyTrp	400	$19 3/8	19 1/4	19 1/4	−	3/8
FCityFwt	300	375	375	375		
Foodexp	2200	$8 1/4	8 1/8	8 1/4	+	1/8
FordCnda	401	$71	71	71		
Francana	15300	$10	9 3/4	10	−	1/8
FraserA	200	$13 1/2	13 1/2	13 1/2	+	1/8
Fruehauf	200	$9 1/8	9	9 1/8	−	3/8
G&HSteel	z50	265	265	265		
GMRes	1925	370	355	370		+10
GaltacoA	200	$8 3/4	8 3/4	8 3/4	+	1/2
GDistrbA	1500	$7	7	7	+	1/4
GDistrbw	3600	205	200	205	+	5
GMC	300	$65 1/4	65 1/4	65 1/4	+1	1/8
GenstarL	13645	$36	35 1/2	35 1/2	+	1/4
GiantYk	300	$10 1/8	10	10	−	1/2
Gibraltar	950	$5 1/2	5 3/8	5 3/8		
GoldundM	51700	81	76	76	−	4
GraftG	300	$34	34	34	+	1/4
Granduc	z200	76	76	76		
GtOilSds	200	$8 7/8	8 3/4	8 3/4		
GLPaper	1150	$36 1/8	36	36 1/8	+	3/8
GLPapw	100	$6	6	6	−	1/2
GNFin	400	156	156	156	−	4
GNGasAp	100	$19 1/2	19 1/2	19 1/2		
GtWLife	z66	$84 1/2	84 1/2	84 1/2		
GtWestS	100	270	270	270		
GWestwt	z250	55	55	55		
GGooseA	z5	$9	9	9		
GreyhndC	1302	300	300	300		
Greyhnd	239	$20 1/2	20 1/2	20 1/2		
GuarTrp	200	$20	20	20	−	1/4
GulfCan	4649	$35	34 3/4	34 3/4		
Gulfstrem	78153	61	55	61	+	6
Gufstrr	222753	2 1/2	1 1/2	2 1/2	+	1
H à L						
HCIHldg	2100	$9	8 1/2	8 3/4	+	1/4
HCIHldw	900	$5 1/2	5 1/4	5 1/2		+60
HalifaxD	400	330	330	330		
Hardee	3000	77	77	77		
HardCrpA	800	300	290	290		−10
HardCrpC	2150	265	255	265		+10
Harlequin	2725	$15	14 1/2	14 3/4	−	1/4
HarrisJA	200	$6 1/4	6 1/4	6 1/4	+	1/4
HWood	1400	115	110	110	−	5
HatleighA	10100	$6 1/8	6 1/8	6 1/8	−	1/8
HatleighB	5201	$6 1/4	6 1/4	6 1/4	−	1/8
HawkerA	1630	$7 7/8	7 7/8	7 7/8	−	1/8
HayesDA	z74	$9 1/8	9 1/8	9 1/8		
HedwayA	8600	430	430	430		
Highmont	4925	119	115	119	+	1
HolingerA	z117	$39 1/2	39 3/8	39 1/2		
HomeA	3300	$44 3/4	44	44 1/4	−	1/4
HomeB	400	$41 1/2	41 1/2	41 1/2		

new-york

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Fer.	Ch	Net.
ACFIn	7	x98	31	30 3/4	31	+ 3/8
ASALtd	..	321	23 3/8	23	23 1/8	− 3/8
AbbtLb	14	377	33	32 1/4	32 3/8	− 1/8
AcmeCl	6	13	17	16 3/8	16 3/4	− 3/8
Addrsg	9	113	22 7/8	22	22 1/8	− 1/4
Alcan	5	251	33 1/8	32 3/8	33 1/8	+ 3/8
AllegCp	8	10	21 3/4	21 3/8	21 3/8	− 3/8
AllgLud	7	13	15 3/8	15 3/8	15 1/2	.....
AllgPw	10	147	17 3/8	17 3/8	17 3/8	+ 1/4
AllenGp	6	16	14 7/8	14 1/4	14 1/2	− 3/8
AlldCh	7	292	31 1/4	30 1/2	30 3/4	+ 1/8
AllisCh	5	125	29 3/4	29 1/2	29 3/4	+ 1/8
Alcoa	6	388	46 3/4	46 1/8	46 5/8	+ 3/4
AHess	10	428	28 1/4	27 3/4	28 1/4	+ 1/8
AmAir	4	1099	13 3/8	12 7/8	13	− 3/8
ABrnd	7	81	50	49 1/2	49 3/4	− 1/8
ABC	8	618	36 1/4	35 7/8	36 1/4	+ 1/2
AmCan	6	70	37 1/2	37 1/8	37 1/2	+ 3/8
ACyan	8	296	25 1/2	25 1/8	25 1/4	− 1/8
AmEIP	9	541	22	21 5/8	21 3/4	+ 1/8
AmExp	8	470	31 7/8	31 3/8	31 7/8	+ 3/8
AHome	13	672	28 1/2	28 1/8	28 1/4	− 1/8
AmHos	11	600	26 1/4	25 3/4	26	+ 1/8
AmMot	7	376	5 3/8	5 1/8	5 1/4	.....
AStand	6	176	42 1/8	41 7/8	42	.....
AmTT	8	2570	61 1/4	60 3/4	61	+ 1/4
Ampex	11	173	14 1/2	14 1/8	14 1/2	+ 3/8
Apache	10	112	19 1/4	18 3/4	19 1/4	+ 3/8
ArmcoSt	5	62	19	18 3/4	19	+ 1/4
ArmstCk	8	69	16 3/8	16	16 1/8	− 1/8
ArmR	5	12	25 1/8	25 3/8	25 5/8	.....
Asarco	..	222	14	13 3/4	13 7/8	+ 1/8
AtlRich	9	482	55 1/2	54 7/8	55 1/8	+ 1/8
AtlasC	..	30	10 3/4	10 1/4	10 1/4	− 1/4
AvcoCp	2	550	23 3/4	22 3/4	23 1/2	+ 3/8
Avon	14	898	53 1/2	52 3/8	53 1/2	+1
BakrInt	12	58	31 7/8	31 3/8	31 7/8	+ 1/4
BaxtTr	16	302	41 1/4	40 3/4	40 3/4	+ 1/4
Beckmn	16	134	45 1/2	44 3/4	44 7/8	− 1/4
Beech	8	58	22 7/8	22 3/8	22 3/4	.....
BelHow	7	42	17 1/4	16 5/8	16 5/8	− 3/8
BellCan	8	13	54	53 3/4	54	.....
Bendix	6	50	37	36 5/8	36 3/4	+ 3/8
BenfiCp	6	137	23 1/4	22 3/4	22 3/4	− 1/2
BethStl	5	293	20 3/8	20 1/8	20 1/8	− 1/8
BlackD	11	179	17 3/4	17 1/4	17 1/2	.....
BlissL	6	24	13 1/2	13 3/8	13 3/8	− 1/8
BlckHR	9	65	21	20 3/4	20 7/8	− 1/8
Boeing	11	2590	67 1/2	64 1/2	67 1/8	+2 3/4
BoisCas	5	341	25 7/8	25 3/8	25 1/2	.....
Borden	6	297	27 1/8	26 3/4	27 1/8	+ 1/8
BorgW	5	58	29 1/4	29 1/8	29 1/8	.....
BranInt	5	x970	12 1/8	12 1/8	12 3/8	+ 1/8
BristM	12	679	32 1/8	31 5/8	32	+ 1/8
Brown	5	5	8 3/4	8 3/4	8 3/4	+ 1/8
BrwnF	10	58	13	12 3/4	12 3/4	− 1/4
Brunswk	6	281	14 3/8	13 1/4	13 3/8	+ 1/8
BucyEr	7	411	16 3/8	16	16 1/4	+ 1/8
Bulova	..	28	6 1/4	6 1/8	6 1/4	+ 1/4
BurlInd	7	110	17 3/4	17 3/8	17 1/2	.....
BurlNor	6	53	39 3/8	38 7/8	39 1/8	+ 1/2
Burndy	8	18	18 3/4	18 1/8	18 3/4	+ 3/4
Burrgh	13	390	72 3/4	70 1/2	72 3/4	+1 3/8
CBS	8	100	52 3/8	52 1/8	52 3/8	.....
CITFin	8	39	30	29 3/8	29 3/4	+ 1/4
CPCInt	8	50	48 3/4	48 1/4	48 1/2	+ 1/2
CamSp	9	42	33	32 3/4	33	+ 1/8
CdnPac	5	1128	21	20	20 3/4	.....
CarrCp	7	1506	23 1/2	22 7/8	22 7/8	−1 1/4
CartW	8	34	7 1/8	7	7 1/8	+ 1/8
CatrpTr	9	751	57	56 1/4	56 5/8	+ 1/8
Celanese	7	x15	41 3/8	41 1/8	41 1/8	− 3/8
Chmpl	6	138	20 1/8	19 3/8	19 7/8	+ 1/8
ChaseM	6	126	30 3/8	30 3/8	30 5/8	.....
Chessie	9	163	26 7/8	26 1/4	26 3/8	.....
ChocFN	5	29	4 7/8	4 5/8	4 7/8	+ 1/4
ChrisCft	8	90	8 1/2	8 3/8	8 1/2	.....
Chrysir	..	467	9 7/8	9 5/8	9 3/4	.....
CitiesSv	7	167	54 1/4	53 7/8	54	+ 1/8
ClevE	8	147	18 1/2	18 1/8	18 1/4	.....
Clorox	8	84	12 1/8	11 3/4	12	+ 1/4
CluetP	5	98	10 3/8	9 7/8	9 7/8	− 1/8
CocaCol	13	x324	41 1/8	40 5/8	40 7/8	+ 1/8
ColeNt	8	11	12 1/4	12 1/4	12 1/4	+ 1/8
Coleco	..	48	4	3 7/8	3 7/8	+ 1/8
ColgPal	8	555	17 3/8	17 1/4	17 3/8	+ 1/8
ColAik	5	82	9 3/8	9 3/8	9 3/8	.....
ColGas	6	65	26 1/2	26 1/8	26 3/8	+ 3/8
CmbE	7	50	33 3/4	33 1/2	33 3/4	+ 3/8
ComEd	8	122	26 3/8	26 3/8	26 1/2	− 1/8
Comsat	11	49	39 3/4	39 3/8	39 3/4	+ 3/8
Cmpugrp	12	67	35 1/2	34 7/8	34 7/8	− 1/8
CompSc	10	257	11 3/4	11 1/2	11 3/4	+ 1/4
Congolm	6	164	19 3/8	19 1/8	19 1/8	.....
ConEd	5	153	22 3/4	22 3/8	22 3/4	+ 1/8
ConFds	7	108	22 7/8	22 1/2	22 1/2	− 1/4
ConFrt	4	143	24 1/4	24 1/8	24 1/2	+ 1/2
ConNGs	7	97	35 1/2	35	35 3/8	+ 3/8
ContCp	5	87	23 1/2	23 1/4	23 3/8	+ 1/8
ContGp	7	567	28 1/8	27 5/8	28	+ 1/8
ContOil	8	466	27 3/8	26 3/4	26 3/4	− 3/8
ConDat	7	641	33 3/4	32 3/4	33 1/2	− 1/8
CoopIn	8	90	47	46 7/8	46 7/8	− 1/8
CoopLb	12	381	21 1/2	21 1/8	21 3/8	+1 3/8
Crane	7	26	24 5/8	24 1/4	24 3/8	+ 1/8
CrnCk	7	260	27 3/4	27 3/8	27 5/8	+ 1/4
CrZell	8	345	31	30 1/2	30 1/2	− 3/8
CurtWr	8	66	14 3/8	13 7/8	14 3/8	+ 3/8
Cyprus	6	80	16 1/4	15 7/8	16	.....
DanRiv	6	54	12 1/8	11 3/4	11 7/8	− 1/8
DartIn	8	27	39 3/8	39 1/4	39 1/4	+ 1/4
DataGn	15	270	61	60	60 1/8	+

horaire

CJPM

MARDI, LE 28 NOVEMBRE 1978

9.30 Fanfan Dédé
10.00 A votre service
10.30 Les satellipopettes
10.45 Bonjour madame
11.30 Du coq à l'âne
12.15 Les nouvelles du midi
12.30 A vous de jouer
13.00 Personnalités
13.30 Cinéma: "Mort sur la colline"
15.30 Flipper
16.00 Le monde de monsieur Tranquille
16.30 Les Tannants
17.30 Parle parle, jase jase
18.30 Studio Six
19.00 Ma sorcière bien-aimée
19.30 Oscar et Félix
20.00 Les ennuis de Marie
20.30 Qui dit vrai
21.00 Tête d'affiche
22.00 Tic tac toc
22.30 Les nouvelles TVA
23.00 Dernière édition
23.10 L'homme de fer
24.10 Hawaii 5-0

MERCREDI, LE 29 NOVEMBRE 1978

9.30 Fanfan Dédé
10.00 A votre service
10.30 Les satellipopettes
10.45 Bonjour madame
11.30 Du coq à l'âne
12.15 Les nouvelles du midi
12.30 A vous de jouer
13.00 Personnalités
13.30 Cinéma: "Le premier goût d'amour"
15.30 Dessins animés
16.00 Le monde de monsieur Tranquille
16.30 Les Tannants
17.30 Parle parle, jase jase
18.30 Studio Six
19.00 La petite maison dans la prairie
20.00 Drôle de monde
20.30 Cinéma sur demande: "L'Américain"
22.00 Indiscrétions d'une caméra
22.30 Les nouvelles TVA
23.00 Dernière édition
23.10 Swatt
24.10 Les incorruptibles

CKRS

MARDI, 28 NOVEMBRE

8.30 Roquet belles oreilles
9.00 En mouvement
9.15 Les cent tours de Centour
9.30 Passe-partout
10.00 Animagerie
10.15 Minute Moumoute
10.30 Magazine-express
11.00 Les trouvailles de Clémence
11.30 Au milieu du jour
12.30 Les Coqueluches
13.31 Téléjournal
13.36 Femmes d'aujourd'hui
14.31 Cinéma: "Les misérables (1ère partie Jean Val-Jean)"
16.00 Bobino
16.30 Les Egrégores
17.00 Cinéma de 5 heures: "Le train sifflera 3 fois" (2ème édition)
18.48 Téléjournal national
18.53 Actualités régionales
19.00 Mission impossible
20.00 Grand-papa
20.30 Jamais deux sans toi
21.01 TéléMag
22.00 Au nom de la loi
22.30 Téléjournal national et international
22.59 Météo
Au fil de l'actualité (3ème édition)
23.05 Actualités régionales
23.12 Nouvelles du sport
23.22 Ciné-policier: "Peau d'espion"

MERCREDI, 29 NOVEMBRE

8.30 Démétan
9.00 En mouvement
9.15 L'Evangile en papier
9.30 Passe-partout
10.00 Tam-Tam
10.15 You-Hou
10.30 Laine et tricot
11.00 Les trouvailles de Clémence
11.30 Au milieu du jour
12.30 Les Coqueluches
13.31 Téléjournal
13.36 Femmes d'aujourd'hui
14.31 Le temps de vivre
16.00 Bobino
16.30 Le grenier
17.00 Cinéma de 5 heures: "Le mystère Andromède (1ère partie)" Au fil de l'actualité (2ème édition)
18.48 Téléjournal national
18.53 Actualités régionales
19.00 Tes filles et mes garçons
19.30 La p'tite patrie
20.00 Race de monde
20.30 Hors-séries: "Racine"
21.30 Scénario "Journal en images froides"
22.00 Hélì-patrouille
22.30 Téléjournal national et international
22.59 Météo
Au fil de l'actualité (3ème édition)
23.05 Actualités régionales
23.12 Nouvelles du sport
23.22 Reflets d'un pays
00.22 Cinéma: "Fantasmagorie"

CBJET
(5)

MARDI, 28 NOVEMBRE 1978

9.00 A Thought for Today
9.05 CBC 6 Good Morning
9.15 The Friendly Giant
9.30 Quebec School Telecast
10.00 Canadian Schools
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
11.58 CBC 6 Good Afternoon
12.00 Coronation Street
12.30 Search for Tomorrow
13.00 CBC News
13.04 The Bob McLean Show
14.00 The Edge of Night
14.30 Canadian Authors
15.00 Take 30
15.30 Celebrity Cooks
16.00 Charlie Chaplin
16.30 For Kids Only - Pencil Box
17.00 The Goodies
17.30 All in the Family
18.00 The City at Six
19.00 The Mary Tyler Moore Show
19.30 Bonkers
20.00 Happy Days
20.30 The René Simard Show
21.00 Three's Company
21.30 The Fifth Estate
22.30 Beyond Reason
23.00 The National
23.27 The City Tonight
23.45 Canada After Dark
00.45 Softly, Softly Task Force

MERCREDI, 29 NOVEMBRE 1978

9.00 A Thought for Today
9.05 CBC 6 Good Morning
9.15 The Friendly Giant
9.30 Quebec School Telecast
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
11.58 CBC 6 Good Afternoon
12.00 Coronation Street
12.30 Search for Tomorrow
13.00 CBC News
13.04 The Bob McLean Show
14.00 The Edge of Night
14.30 Canadian Authors
15.00 Take 30
15.30 Celebrity Cooks
16.00 Charlie Chaplin
16.30 For Kids Only - Magazine
17.00 The Goodies
17.30 All in the Family
18.00 The City at Six
19.00 The Mary Tyler Moore Show
19.30 The Muppet Show
20.00 A Gift to La
21.00 Musicamera
22.00 Rhoda
22.30 The Watson Report
23.00 The National
23.27 The City Tonight
23.45 Canada After Dark
00.45 Shades of Green

CJBR
(3)

MARDI, 28 NOVEMBRE

9.00 En mouvement
9.15 Les 100 tours de Centour
9.30 Passe-partout
10.00 Animagerie
10.15 Minute Moumoute
10.30 Magazine-express
11.00 Les trouvailles de Clémence
11.30 Le monde en liberté
12.00 Cher oncle Bill
12.30 Les Coqueluches
13.30 Téléjournal
13.35 Femmes d'aujourd'hui
14.30 Cinéma: "Les misérables"
16.00 Bobino
16.30 Les Egrégores
17.00 L'heure de pointe
18.00 Ce soir
18.30 Ce soir régional
19.00 Walt Disney
20.00 Grand-papa
20.30 Jamais deux sans toi
21.00 TéléMag
22.00 Vivre sa vie
22.30 Téléjournal
23.05 Téléjournal régional
23.12 Nouvelles du sport
23.22 Rencontres
23.52 Propos et confidences
00.22 Cinéma: "Mon mari est merveilleux"

MERCREDI, 29 NOVEMBRE

9.00 En mouvement
9.15 L'Evangile en papier
9.30 Passe-partout
10.00 Tam-Tam
10.15 You-Hou
10.30 Magazine-express
11.00 Les trouvailles de Clémence
11.30 Les exclus
12.00 Les chevaux du soleil
12.30 Les Coqueluches
13.30 Téléjournal
13.35 Femmes d'aujourd'hui
14.30 Le temps de vivre
16.00 Bobino
16.30 Le grenier
17.00 L'heure de pointe
18.00 Ce soir
18.30 Ce soir régional
19.00 Tout près d'ici
19.30 La petite patrie
20.00 Race de monde
20.30 Hors série: "Racines"
21.30 Scénario: "Journal et images froides"
22.00 Science réalité
22.30 Téléjournal
23.05 Téléjournal régional
23.12 Reflets d'un pays
23.22 Cinéma: "Fantasmagorie"

WEZF
(7)

MARDI, 28 NOVEMBRE

6.00 Good Morning Jesus
7.00 Good Morning America
9.00 PTL Club
11.00 Happy Days
11.30 Family Feud
12.00 $20,000 Pyramid
12.30 Ryan's Hope
13.00 All my Children
14.00 One Life to Live
15.00 General Hospital
16.00 The Edge of Night
16.30 The Merv Griffin Show
18.00 World News Tonight
18.30 Hollywood Squares
19.00 The Andy Griffith Show
19.30 Bewitched
20.00 Happy Days
20.30 Laverne and Shirley
21.00 Three's Company
21.30 Taxi
22.00 Starsky and Hutch
23.00 The Mary Tyler Moore Show
23.30 Tuesday Movie of the Week: "Nightmare in Badham County"

MERCREDI, 29 NOVEMBRE

6.00 Good Morning Jesus
7.00 Good Morning America
9.00 PTL Club
11.00 Happy Days
11.30 Family Feud
12.00 $20,000 Pyramid
12.30 Ryan's Hope
13.00 All my Children
14.00 One Life to Live
15.00 General Hospital
16.00 The Edge of Night
16.30 The Merv Griffin Show
18.00 World News Tonight
18.30 Hollywood Squares
19.00 The Andy Griffith Show
19.30 Bewitched
20.00 Eight is Enough
22.00 Barbara Walters Special
23.00 The Mary Tyler Moore Show
23.30 Police Woman
00.30 SWAT

CFCF
(11)

MARDI, 28 NOVEMBRE

6.00 University of the Air
6.30 Morning Exercises
7.00 Canada A.M.
9.00 Romper Room
9.30 What's Cooking?
10.00 The New Ed Allen Show
10.30 Definition
11.00 The Community
11.30 Rocket Robin Hood
12.00 The Flintstones
12.30 Gilligan's Island
13.00 The Mad Dash
13.30 McGowan and Co
14.00 The Alan Hamel Show
15.00 Another World
16.00 Family Feud
16.30 The Pink Panther
17.00 The Price is Right
18.00 Pulse
19.00 Headline Hunters
19.30 What's My Line?
20.00 Raggedy Ann and Andy: The Great Santa Claus Caper
20.30 Laverne and Shirley
21.00 In the Beginning
21.30 Taxi
22.00 Quincy
23.00 CTV National News
23.21 Pulse
00.00 The Twelve Midnight Movie: "Carbine Williams"

MERCREDI, 29 NOVEMBRE

6.00 University of the Air
6.30 Morning Exercises
7.00 Canada A.M.
9.00 Romper Room
9.30 What's Cooking
10.00 The New Ed Allen Show
10.30 Definition
11.00 The Community
11.30 Rocket Robin Hood
12.00 The Flintstones
12.30 Gilligan's Island
13.00 The Mad Dash
14.00 The Alan Hamel Show
15.00 Another World
16.00 Family Feud
16.30 The Pink Panther
17.00 The Price is Right
18.00 Pulse
19.00 Love Boat
20.00 Eight is Enough
22.00 Charlie's Angels
23.00 CTV National News
23.21 Pulse
00.00 The Twelve Midnight Movie: "The Bridge at Remagen"

RADIO-QUEBEC
(8)

MARDI, LE 28 NOVEMBRE 1978

13.00 Les Olympiens - Lancers
13.30 La famille Adams - John Adams: diplomate
14.30 Le monde en guerre - La chute de la France
15.30 Emission spéciale - Québec-Atout
18.30 Débats de l'assemblée nationale

MERCREDI, LE 29 NOVEMBRE

13.00 Débats de l'assemblée nationale (reprise de mardi)
18.30 Débats de l'assemblée nationale

TELEVISION COMMUNAUTAIRE
(13)

MARDI, 28 NOVEMBRE 1978

8.15 Entre nous
8.45 Câblo-guide
12.00 Entre nous
12.30 Câblo-guide
17.30 Entre nous
18.00 Comment faire la paye?
19.00 Câblo-guide
19.30 Méditation transcendantale
19.45 Sobriété, un art de vivre
20.00 Conseil de ville de Jonquière ou Chicoutimi

JEUDI, 30 NOVEMBRE 1978

8.15 Entre nous
8.45 Câblo-guide
12.00 Entre nous
12.30 Câblo-guide
14.00 Assemblée nationale (reprise)
17.30 Entre nous
18.00 Cercle de presse
19.45 Câblo-guide
20.00 Assemblée nationale

MERCREDI, 29 NOVEMBRE 1978

8.15 Entre nous
8.45 Câblo-guide
9.00 Conseil de ville de Jonquière ou Chicoutimi
12.00 Entre nous
12.30 Câblo-guide
17.30 Entre nous
18.00 Câblo-guide
19.30 Carnaval-Souvenir
20.00 Assemblée nationale
21.30 ONF

télésag
392, Racine est, Chicoutimi, Qué.
Pour tous renseignements concernant l'abonnement à TELESAG veuillez communiquer au numéro suivant

SUR LE CANAL 13 COMMUNAUTAIRE

MARDI, 28 novembre 1978

SOBRIETE UN ART DE VIVRE: 15 min.

Cette série traite des problèmes d'alcoolisme, drogue et toxicomanie. L'animateur de cette émission est le père Emilien Carrier.

DIFFUSION: dimanche 13h00, mardi 19h45, samedi 9h15.

Tél.: 545-1112
Disponibilité des services à Ville de Chicoutimi et Ville de Jonquière

arts et spectacles

Le Fémina à François Sonkin

PARIS (Reuter) — Le prix Fémina a été attribué lundi à François Sonkin pour son récit "Un amour de père".

Georges Pérec a reçu le prix Médicis pour "La vie, mode d'emploi".

Le prix Médicis étranger a été attribué à l'écrivain soviétique Alexandre Zinoviev, notamment pour son récit "L'avenir radieux".

François Sonkin, un gynécologue de cinquante-six ans, est venu tard à la littérature. Il a publié son premier roman "La dame" en 1964. En 1965, il a signé "Admirable" suivi en 1967 par "Le miel et "Les gendres", en 1970. Ce dernier roman lui valut une première distinction, le prix Roger-Nimier.

"Un amour de père" est un récit extraordinairement émouvant, celui d'un amour qui lie un enfant à son père. Elevé seul, l'enfant puis l'adolescent, vit en harmonie totale avec cet homme que l'on découvre bourru, poète, conteur, faiseur de perles, doué d'une extraordinaire vitalité.

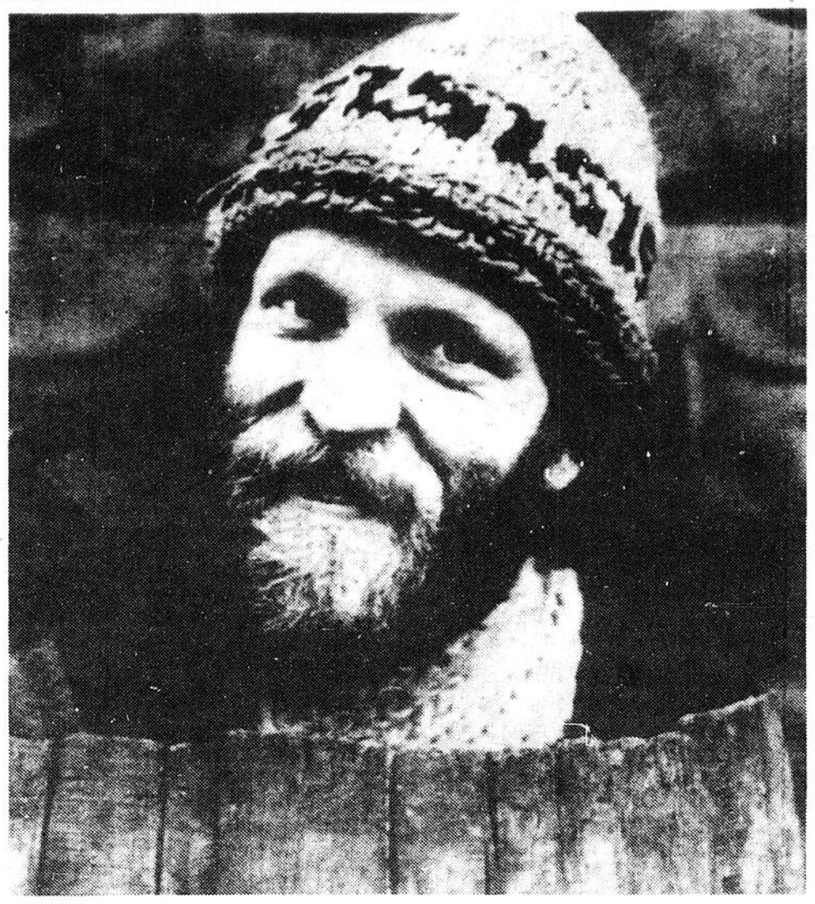
A la mort du père, c'est la solitude pour l'enfant devenu adulte. Les êtres qui l'entourent n'égalent pas cette figure tant aimée et admirée. La vie sans lui ne semble plus avoir de goût.

Pérec

Prix Renaudot en 1965 pour "Les choses", Georges Pérec, quarante-deux ans, est déjà un écrivain connu du grand public. Avec le prix Médicis, il reçoit une seconde consécration. Après avoir été, jusqu'à l'an dernier, documentaliste au CNRS, Georges Pérec, en écrivant "La vie, mode d'emploi", confirme son originalité.

Mûri pendant plusieurs années, "La vie, mode d'emploi" est un gros livre — plus de 600 pages — qui contient une multitude d'histoires — près de 100 — qui s'entremêlent. C'est une sorte de "puzzle" qui a pour point de départ le récit de la vie de chacun des locataires d'un immeuble de Paris: un acrobate, un avocat neurasthénique, un magasinier. Il s'agit d'un catalogue de souvenirs, un inventaire de la vie quotidienne sous forme de mini-romans. Le lecteur est amené à jouer avec cette étonnante et prenante construction romanesque de cent cinquante neuf chapitres.

Les jurés du Médicis — dont certains sont les "papes" du nouveau roman, comme Michel Butor et Alain Robbe-Grillet, ont récompensé, une nouvelle fois, une oeuvre de recherche dont le profil volumineux malgré ses qualités littéraires, avait, semble-t-il, rebuté les jurés Goncourt et Renaudot.



DIOGENE MODERNE — Valdy, un des chanteurs canadiens les plus populaires dans les années 70, a confié lors d'une interview qu'il tente maintenant de faire disparaître l'image d'homme de la nature que les Cies de disques lui ont bâtie. Son nouvel album intitulé "Hot Rocks" devrait aider à dynamiter cette image, de souligner le chanteur Valdy.

(Téléphoto PC)

Entité linguistique vivante

La France doit jouer à fond la carte de la francophonie

PARIS (AFP) — L'écrivain belge de langue française, Conrad Detrez, qui vient de recevoir le prix Renaudot pour "L'herbe à brûler", croit à la francophonie comme moyen de renouveler et d'enrichir la culture et la langue française.

Alors que l'on célèbre le centenaire du Vaudois Ramuz, que l'Acadienne Antonine M[illegible]et a raté de peu le Goncourt 1977, fac[illegible] Didier Decoin, qu'Augustin Gomez-A[illegible]os, exilé espagnol qui poursuit son oeuvre en français, attire régulièrement l'attention des jurys littéraires, après son prix, Conrad Detrez, passionné par le Brésil, se qualifie d'"Espagnol du nord" et entend bien maintenant jouer la charte de la différence dans le moule linguistique français. "Je n'hésiterai plus à écrire aubette pour kiosque, drève pour allée, farde pour le dossier que l'on appelle ici une chemise", explique-t-il dans une interview à l'AFP.

Il rejoint ainsi le Constantinois Kateb Yacine quand il dit: "Je viole la langue française pour lui faire des enfants bâtards, plus forts, plus puissants."

Pour Conrad Detrez, la France est condamnée à devenir une petite nation, sauf si elle sait jouer à fond la carte de la francophonie, dans le respect des différences, pour former une grande entité linguistique vivante et variée.

En ce qui concerne l'Europe, souligne Conrad Detrez, il ne faut pas oublier l'influence déterminante des écrivains belges dans le symbolisme, tels Maeterlinck ou Verhaeren. Selon lui, Marguerite Yourcenar, Belge par sa mère, Française par son père, domine la matière historique qui constitue la trame de ses romans parce qu'elle s'abreuve, de par ses origines, à deux cultures qui se complètent et la condamnent à l'universel.

Le Canada, poursuit-il, apporte la vitalité d'une culture complète (roman, poésie, théâtre, chanson). De plus, Antonine Maillet ressuscite un passé français, aux sources rabelaisiennes, chloroformé par l'Académie mais encore vivant dans certaines provinces de l'Hexagone et qui n'est pas désuet.

Des Antilles et de l'Afrique viennent, avec Aimé Césaire ou Léopold Sedar Senghor, des images et des rythmes que, par nature, un Français ne peut pas trouver. Le Marocain Tahar ben Jelloum, Kateb Yacine, Rachid Boudjedra tous deux Algériens, Andrée Chedid, d'origine libanaise, apportent une véhémence, une sensibilité différente, dites et écrites en français.

L'apport hispanique des traditionnels (Heredia, Supervielle, Lautréamont) et Gomez-Arcos apporte la grande vision des peintures espagnoles. Enfin, que dire de Rimbaud, de Claudel, de Saint-John Perse, qui ont tant fait évoluer le langage grâce au suc et au miel qu'ils ramenaient des pays lointains. Que la grammaire s'efface, conclut Detrez.

OSM

Dickson à la place de Fiedler

QUEBEC — L'Orchestre symphonique de Montréal a dû annoncer hier que Arthur Fiedler, le roi des Boston Pops, ne pourra venir à Montréal, diriger, tel que prévu, le concert du Maurier, les 28 et 29 novembre prochain.

Le maestro, qui célébrera son quatre-vingt-quatrième anniversaire en décembre, tenait à venir diriger l'OSM mais, après une défaillance subie à la fin de la semaine, ses médecins lui interdirent tout déplacement.

S'il apparaît difficile de remplacer, au pied levé, une telle vedette, l'OSM a la chance de pouvoir engager Henry Ellis Dickson, chef adjoint de l'orchestre des Boston Pops.

Violoniste de l'Orchestre symphonique de Boston, M. Dickson est le chef adjoint de l'orchestre des Boston Pops depuis trente-trois ans.

Le programme de ce concert restera inchangé. Le pianiste québécois André Laplante, que Charles Dutoit, le directeur artistique de l'OSM, avait mis sous contrat avant même qu'il remporte la médaille d'argent au prestigieux concours Tchaikovsky de Moscou, sera aussi en vedette et interprétera le célèbre concerto pour piano no 2 en do mineur de Rachmaninov. Le concert débutera par l'ouverture de la Gazza Ladra de Rossini et, en deuxième partie, M. Dickson dirigera plusieurs oeuvres choisies parmi le répertoire des Boston Pops, oeuvres qu'il dirige régulièrement à la tête de cet orchestre bien connu.

Les musiciens et la direction de l'OSM se joignent au public montréalais pour offrir à M. Fiedler leurs meilleurs voeux de prompt rétablissement.

cinéma

ALMA

Alma

Jusqu'au 30 novembre incl.: "Le dernier survivant" - "L'esprit de la mort"

Canadien

Jusqu'au 30 novembre incl.: "Rencontres du troisième type" - "L'éternel adieu"

BAGOTVILLE

Saguenay

Jusqu'au 30 novembre: "Lancer frappé" - "Les naufragés du 747"

CHICOUTIMI

Cinéma I

Jusqu'au 30 novembre incl.: "Lancer frappé" - "Les naufragés du 747"

Cinéma II

Jusqu'au 30 novembre incl.: "Le dernier combat" - "Cachettes d'or"

Cinéma III

Jusqu'au 30 novembre incl.: "Génération Proteus" "Carrie"

Capitol

Jusqu'au 30 novembre incl.: "Le dernier survivant" - Plus un deuxième film

Cartier

Jusqu'au 30 novembre incl.: "Le totem du sexe" - Jeunes filles perverses"

DOLBEAU

Météore

Du 23 au 29 novembre incl.: "L'épreuve de la force" - "Les passagers"

JONQUIERE

Bellevue

Jusqu'au 30 novembre incl.: "Le dernier survivant" - Plus un deuxième film

Centre

Jusqu'au 30 novembre incl.: "Lancer frappé" - "Les naufragés du 747"

Elysée

Jusqu'au 30 novembre incl.: "Les amours difficiles" - "Etreintes brûlantes"

MISTASSINI

Orphéon

Jusqu'au 30 novembre incl.: "Le dernier combat" - "5 gachettes d'or"

québec en bref

Prestations à la hausse

QUEBEC (PC) — Les prestations du Régime des rentes du Québec et des allocations familiales du Québec seront haussées de 9 p.c. à compter du premier janvier 1979, annonce lundi un communiqué du ministère des Affaires sociales.

Ces hausses sont consenties à la suite de la hausse du coût de la vie en 1978.

Selon le ministre, M. Denis Lazure, deux catégories de bénéficiaires seront touchées par la hausse:

— les 300,000 bénéficiaires des rentes mensuelles de retraite, de conjoint survivant ou d'invalidité;

— les 850,000 familles québécoises qui jouissent d'allocations familiales.

Comité exécutif

MONTREAL (PC) — Aucun des conseillers du Parti civique de Montréal qui ont été élus pour une première fois le 12 novembre dernier ne ferait partie du nouveau comité exécutif de la ville, dont la composition sera rendue publique demain soir.

Le plus grand mystère entoure la formation, par le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, du prochain comité exécutif. M. Drapeau doit en faire connaître la composition à ses proches ce soir et la chose sera rendue publique demain soir, à l'occasion de la première assemblée publique du nouveau conseil.

Il paraît acquis que le comité exécutif sera formé de quatre des six membres du dernier comité, c'est-à-dire MM. Pierre Lorange, Ernest Roussille, Fernand Desjardins et Yvon Lamarre. Vice-président du dernier comité exécutif, celui-ci serait promu à la présidence, afin de remplacer M. Gérard Niding, qui a dû démissionner de son poste.

Quant au sixième membre du comité exécutif, M. Adrien Angers, il a remplacé M. Lawrence Hanigan l'été dernier, mais il doit être remplacé à son tour demain soir, car il ne s'est pas représenté à l'élection municipale.

Pas de démissions

QUEBEC (PC) — Les députés libéraux Victor Goldbloom (D'Arcy-McGee) et Fernand Lalonde (Marguerite-Bourgeois) ont catégoriquement nié, lundi, les intentions de démissionner que leur prête un quotidien montréalais du matin.

Dans un communiqué, MM. Lalonde et Goldbloom affirment qu'ils n'ont jamais eu l'intention de quitter leur siège à l'Assemblée nationale.

Selon le quotidien montréalais, M. Goldbloom démissionnerait après que le Parti libéral se soit montré insatisfait de la façon dont il aurait mené l'an dernier la campagne de financement du parti.

Quant à M. Lalonde, le quotidien lui prête l'intention de retourner à la pratique privée du droit; M. Lalonde est avocat.

Le départ de l'un ou l'autre député aurait permis au chef du parti, M. Claude Ryan, de se porter candidat lors d'une élection complémentaire pour trouver un successeur aux prétendus démissionnaires.

M. Goldbloom est député de D'Arcy-McGee depuis 1966 tandis que M. Lalonde représente les électeurs de Marguerite-Bourgeois depuis 1973.

Drame familial

SAINT-GEORGES-DE-BEAUCE (PC) — La Sûreté du Québec enquête au sujet d'un drame familial qui a fait deux morts, dimanche, à Saint-Georges-de-Beauce.

La police rapporte qu'un homme de 44 ans, indentifié comme étant Gérard Picard, a abattu sa femme d'une décharge de fusil de calibre .12 avant de retourner son arme contre lui.

Le couple, qui était en instance de divorce, avait six enfants âgés de 12 à 23 ans.

Béland candidat

BLACK-LAKE (PC) — L'ancien député créditiste de Lotbinière à l'Assemblée nationale, M. Jean-Louis Béland, briguera les suffrages sous l'étiquette du Crédit social du Canada dans le comté de Frontenac lors des prochaines élections fédérales.

M. Béland a causé une surprise de taille, dimanche, lors du congrès de nomination tenu à Black-Lake, en l'emportant facilement sur ses deux adversaires, dont M. Pierre Bernier, de Granby, lieutenant québécois du chef national des créditistes, M. Lorne Resnowski.

Il a été élu dès le premier tour en recueillant 121 votes en comparaison de 71 pour M. Bernier, le candidat de "l'establishment" du parti et des principaux organisateurs dans le comté.

Pour sa part, Mme Thérèse Mercier, de Black-Lake, candidate défaite dans Frontenac lors de l'élection de juillet 1974, a récolté 49 voix.

M. Béland a représenté la circonscription de Lotbinière à l'Assemblée nationale de 1970 à 1973 et a été maire de Saint-Gilles, dans ce comté, en 1976 et 1977.

Crédit social

QUEBEC (PC) — Le nouveau candidat du Crédit social du Canada pour le comté de Québec-Est a été présenté hier aux militants du parti.

Il s'agit de M. Roland Savard, un étudiant de 26 ans, qui a agi jusqu'à présent comme secrétaire de l'exécutif du Crédit social du Canada, section Québec. Il succède à M. Robert Robichaud.

Se décrivant comme un homme actif et responsable, M. Savard a justifié son entrée dans l'arène politique par la triste perspective qu'offre, selon lui, la société canadienne. "J'ai réalisé au cours de toutes mes années de vie active que le bouleversement socio-économique qui ébranle la société canadienne et québécoise origine des politiques incohérentes de notre système libéraliste actuel", a-t-il déclaré.

Aussi, le jeune candidat promet-il de travailler à une nouvelle orientation des politiques futures, axée sur une revalorisation des droits individuels, sur une réorganisation du système bancaire et sur l'élaboration d'une position constitutionnelle "appréciable et naturelle".

Couture vante les anglophones

MONTREAL (PC) — La langue de la majorité étant maintenant protégée par la Charte de la langue française, les francophones devraient faire un effort pour se rendre compte de la très importante contribution des minorités à la société québécoise.

C'est ce qu'a déclaré en fin de semaine le ministre de l'Immigration du Québec et député de Saint-Henri, M. Jacques Couture, lors d'un colloque portant sur les effets de la loi 101, 15 mois après son adoption à l'Assemblée nationale.

Loi 101: l'appel du Québec rejeté

MONTREAL (PC) — C'est à l'unanimité que les sept juges de la Cour d'appel du Québec ont rejeté lundi, un appel du gouvernement québécois contestant un jugement du juge en chef de la Cour supérieure, Jules Deschênes. Celui-ci avait décrété, en janvier dernier, que le chapitre III de la Charte de la langue française, notamment les articles 7 à 13, violant l'article 133 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

A l'instar du juge de première instance, les juges P.C. Casey, Fred Kaufman, Antonio Lamer, Laurent Bélanger, André Dubé, Albert Mayrand et Yves Bernier, donnent donc raison aux trois avocats montréalais Peter Blaikie, Roland Durand et Yoine Goldstein qui avaient défié la Loi 101.

"J'en suis venu à la conclusion, écrit pour sa part le juge Antonio Lamer, que pris dans leur ensemble, il est manifeste que les articles 7 à 13 de la Charte de la langue française sont en conflit avec l'article 133 de la constitution canadienne..."

Dans son préambule, le juge Lamer note que "au départ, il est utile de rappeler que pour décider de la question constitutionnelle, nous n'avons pas, comme tribunal judiciaire, à apprécier, ni n'avons-nous d'ailleurs été invités à le faire, la sagesse politique de ceux qui nous ont donné, il y a plus de 100 ans, l'article 133 de l'AABN et, plus récemment, les articles 7 à 13 de la charte de la langue française ou encore la justice ou l'injustice sociales auxquelles ils pourraient donner lieu".

Le juge Lamer a également refusé de se prononcer sur la question de savoir si la section 133 de l'AABN est divisible "puisque j'en suis venu à la conclusion que le pouvoir d'amendement conféré à la province (par l'AABN) est limité au chapitre V de la constitution".

"Cela me semble clair que le pouvoir d'amender une loi appartient d'abord et exclusivement à celui qui avait le pouvoir de la faire, c'est-à-dire le Parlement impérial..."

Le juge Dubé

Pour sa part, le juge Dubé déclare: "Je ne nie pas le bien fondé de la prétention de l'appelant qui soutient qu'on ne doit pas avoir recours à l'histoire et encore moins à l'histoire parlementaire des lois en vue de les interpréter. Mais je trouve réconfortant de pouvoir constater dans le présent cas que l'interprétation naturelle du présent texte de l'AANB, 1867, coïncide parfaitement avec ce qu'était l'intention des Pères de la Confédération, c'est-à-dire de consacrer d'une façon irrévocable l'égalité de la langue anglaise et de la langue française au Parlement canadien et devant les tribunaux canadiens ainsi que devant l'Assemblée législative et devant les tribunaux du Québec."



PLAIGNANTS SATISFAITS — Les trois avocats de Montréal qui ont contesté la constitutionnalité d'une partie de la loi du Québec sur la langue semblent satisfaits à leur bureau respectif. La Cour d'appel du Québec a maintenu la décision de la Cour supérieure du Québec de déclarer que le chapitre trois vient en contradiction avec les articles de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. (Téléphoto PC)

Le "France" transformé en hôtel et en casino au port de Montréal?

MONTREAL (PC) — Des financiers arabes, propriétaires du paquebot "France", se proposent d'amarrer le navire en permanence, à compter du mois de juin, dans le port de Montréal, devant la Place Jacques-Cartier, et de l'y exploiter comme une sorte de "palais flottant".

Les propriétaires parlent d'en faire "une vitrine de la France" sur les rives du Saint-Laurent. Le paquebot serait transformé en boutiques et salles d'exposition de produits français; on y présenterait les collections des grands couturiers de France; le navire serait en partie aménagé en salles de réception et de congrès.

Le nouveau "France" compterait également deux hôtels, voire peut-être un casino.

Bref, si le projet se réalise, la "vitrine sur le fleuve" que le gouvernement fédéral s'apprête à aménager à cet endroit même du Vieux-Montréal et qui a nécessité, dans un premier temps, la démolition de deux gros élévateurs à grains, serait remplacée à l'entrée de jeu par une immense vitrine flottante de la France.

Samedi après-midi, un certain M. Kaissy, porte-parole de la société de technique d'avant-garde TAG dirigée par un homme d'affaire de l'Arabie Saoudite, M. Ahkram Ojjeh, annonçait à Paris que le paquebot "France", qui est actuellement amarré au Havre, devait partir bientôt pour Montréal.

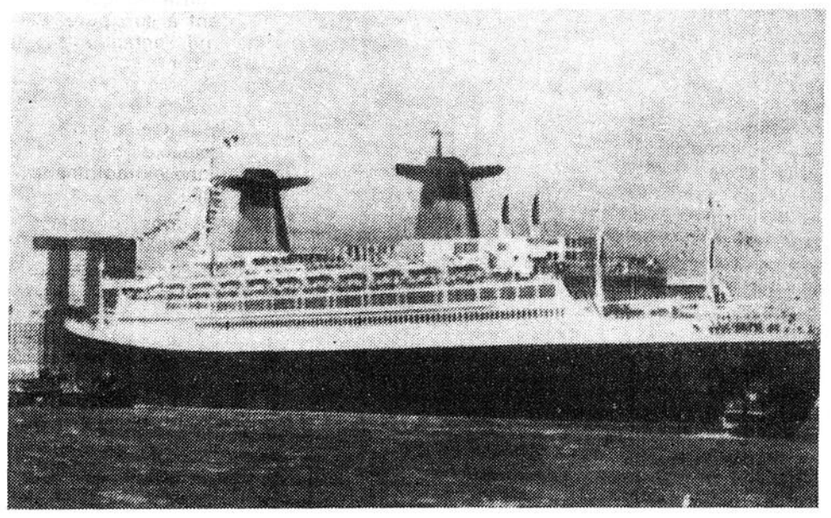
L'annonce survenait le lendemain du départ de Montréal pour Paris du fils de M. Ojjeh, Mansour Ojjeh, président de la société TAG et qui a passé la semaine dernière à Montréal à négocier avec la ville de Montréal, dit-on, les dernières clauses d'une entente entre les deux parties dont le gros avait été discuté au début d'octobre à l'occasion du Grand Prix de la course automobile.

A Paris, on a laissé entendre que la nouvelle serait officiellement annoncée aujourd'hui à Montréal. Dans l'intervalle, un hebdomadaire montréalais confirmait, au moyen d'autres sources, la même nouvelle publiée d'abord dans l'agence Reuter.

Pour l'heure, on est à réaménager le paquebot amarré au Havre. Il sera privé de ses immenses moteurs, ce qui le rendra assez léger pour pouvoir remonter le Saint-Laurent jusqu'à Montréal et le dotera d'immense salles de réception et de congrès. On prévoit que des remorqueurs le tireront jusqu'à Montréal, qu'on le débarrassera de son mât et de ses cheminées afin de lui faire traverser les ponts de Québec et Jacques-Cartier, mât et cheminées qui seront réinstallés une fois le navire arrivé dans le port de Montréal.

Les propriétaires arabes du paquebot le resteraient et c'est eux qui prendraient la responsabilité d'exploiter le navire, dont les coûts d'entreposage dans le port du Havre sont effarants. Les Arabes avaient voulu l'exploiter en permanence dans le port de Beyrouth, mais la situation militaire au Liban les en a finalement dissuadés.

Les risques financiers de l'entreprise seraient assumés par la société TAG.



FUTUR HOTEL MONTREALAIS — Le paquebot France, arborant le drapeau de la marine marchande française, doit devenir un hôtel flottant à Montréal. Propriété d'un homme d'affaires d'Arabie saoudite, Akram Ojjeh, le vaisseau est réaménagé au Havre et devrait voguer vers Montréal au début de l'été prochain. (Téléphoto PC)

A Montréal, on nie la conclusion d'une entente

MONTREAL (PC) — Un porte-parole de la ville de Montréal a nié lundi matin qu'une entente soit intervenue entre un homme d'affaires saoudien et la ville en vue d'ancrer de façon permanente le paquebot France dans le port de la métropole.

Durant le week-end, des nouvelles en provenance de Paris et Montréal ont laissé croire qu'une entente en ce sens était intervenue entre l'homme d'affaires Ahkar Ojjeh et l'administration montréalaise, en vue de transformer le France en un "palais flottant", dans le centre touristique du port.

A Paris, un porte-parole de M. Ojjeh a déclaré que le France pourrait mouiller à Montréal dès l'été prochain.

Pourtant, le porte-parole de Montréal, M. Robert Karniol, a toutefois affirmé qu'aucune entente n'est intervenue et que Montréal ne participera pas à ce projet qui est à caractère "strictement privé".



Marc-André Bédard

Bédard ira en appel

QUEBEC (PC) — Le ministre de la Justice, M. Marc-André Bédard, a manifesté son "intention claire" de porter le jugement sur la loi 101 en appel.

Interrogé lundi, un porte-parole du cabinet du ministre a fait savoir que les procureurs du ministère, sous la direction du sous-ministre associé aux affaires civiles et pénales, M. Michel Décary, procédaient actuellement à scruter à la loupe le jugement de la Cour d'appel du Québec.

Le même porte-parole a fait savoir qu'entre-temps, dans l'esprit du ministre, toutes les parties de la loi 101 demeuraient en vigueur jusqu'à preuve du contraire.

Le ministre de la Justice pourra éventuellement apporter des explications supplémentaires mardi devant l'Assemblée nationale, alors que reprendront les travaux parlementaires réguliers.

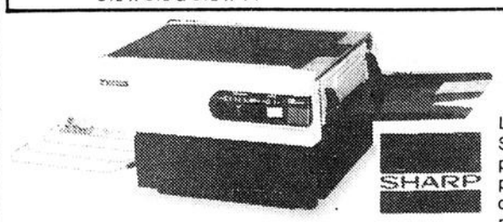
Si la décision finale du ministère était de porter la cause en appel, c'est la Cour suprême qui hériterait du dossier.

Selon le porte-parole du ministre, il est cependant prématuré d'annoncer comme finale et officielle toute décision à la suite du jugement de la Cour d'appel du Québec.

Vente avant inventaire

Photocopieurs neufs
Démonstrateurs et usagés
pour reproductions de
5½ x 8½ à 8½ x 14

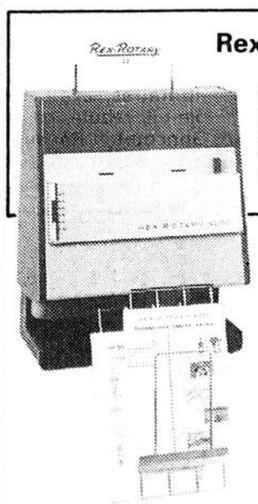
PRIX A PARTIR DE: $495



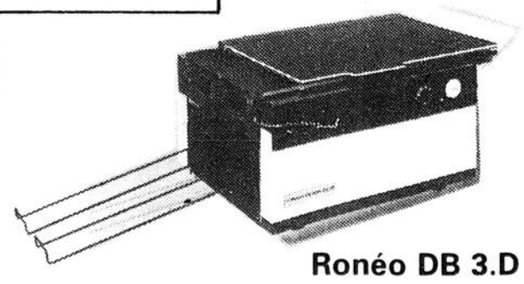
Sharp Modèle 151

Le photocopieur électrostatique Sharp, modèle SF-151 a été conçu pour l'usage de bureau, etc., il n'est pas cher, léger et ne nécessite pas d'espace spécial, mais, possède les mêmes caractéristiques excellentes que les photocopieurs standard ou de classe moyenne traditionnelle. Les copies sont très nettes. Fonctionnement et entretien faciles.
Vous gagnerez du temps grâce à l'efficacité du nouveau photocopieur SF-151.

Rex-Rotary # 4000



Le nouveau copieur électrostatique qui fait sensation permet de décentraliser votre service photocopie.



Ronéo DB 3.D
Photocopieur à cassettes

PLAN DE LOCATION SI DESIRE

La Librairie Saguenay, Inc.
A L'ENTREE DU PONT DUBUC
375, AVE MONTCALM - TEL.: 543-7744
CHICOUTIMI

LES CINÉMAS FRANCE FILM

ENSEMBLE POUR UNE SEM. SEULEMENT 14 ANS
À VENDRE — Un film drôle à vous faire sauter les épaules... LES NAUFRAGÉS DU 747
LANCER.. FRAPPÉ... 2e FILM
place du royaume 1 | centre | saguenay

LE TOTEM DU SEXE 18 ANS adultes
jeunes filles cherchent position
2e FILM jeunes filles PERVERSES
cartier 291 rue RACINE E. CHICOUTIMI 543 3138

JULIE CHRISTIE 14 ANS
GENERATION PROTEUS
Craignez pour elle... Cet ordinateur a choisi suzan comme cobaye, et souhaite assurez sa descendance!...
sélectionné pour le FESTIVAL INTERNATIONAL D'AVORIAZ DU FILM FANTASTIQUE
2e FILM CARRIE
place du royaume 3

LE DERNIER COMBAT 2e sem.
LE DUEL EN ART MARTIAL LE PLUS DUR LE PLUS RAFFINÉ QUI AIT JAMAIS ETE MIS SUR PELLICULE
2e FILM 5 CACHETTES D'OR Montgomery Ford · Bud Spencer
place du royaume 2

VOS NERFS SERONT ÉBRANLÉS
LE DERNIER SURVIVANT
un homme qui refuse de mourir
Plus: 2e film 18 ANS
capitol | bellevue | alma

LES AMOURS DIFFICILES 18 ANS
ÉTREINTES BRÛLANTES 2e FILM
élysée

Tu peux tout faire

. . .car tu peux tout trouver à Canadian Tire à prix modiques



NMD-7-14/2

en cuivre

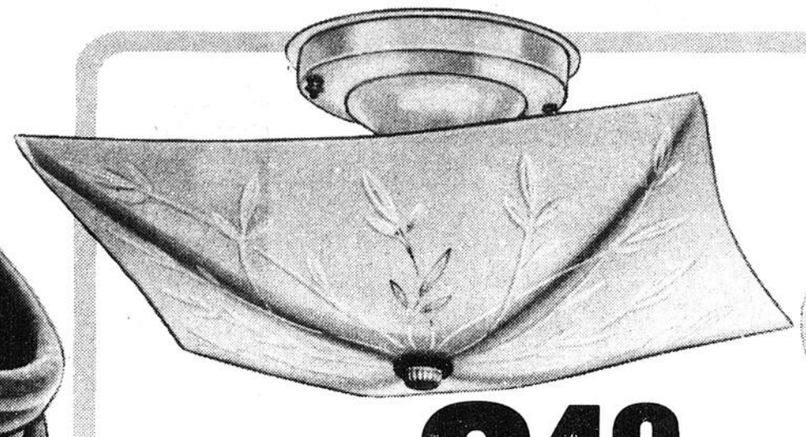
vendu en 10, 20, 30 ou 75 vendu en rouleaux

9 1/4¢ pi.
en roul. 246 pi. (75 m)

12¢ pi. par 32 pi. (10 m), 65 pi. (20 m) ou 98 pi. (30 m)

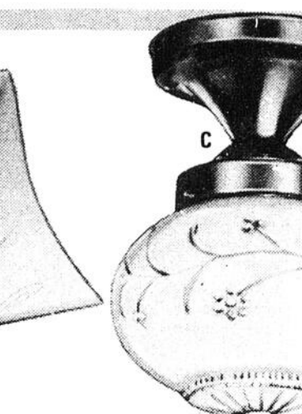
NMD-7-12/2 pour besoins spéciaux en rouleaux de 32 pi. (10 m), 65 pi. (20 m), 98 pi. (30 m), 246 pi. (75m) ..... **16½¢** pi.

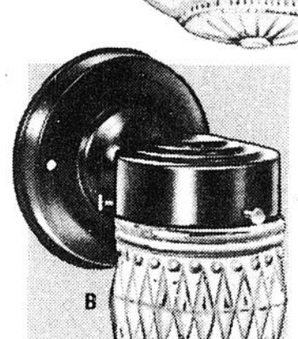
Câbles cert. ACNOR pour intérieur de maison et chalet. Faites-en provision maintenant. 52-9901X/9904, 52-9911X

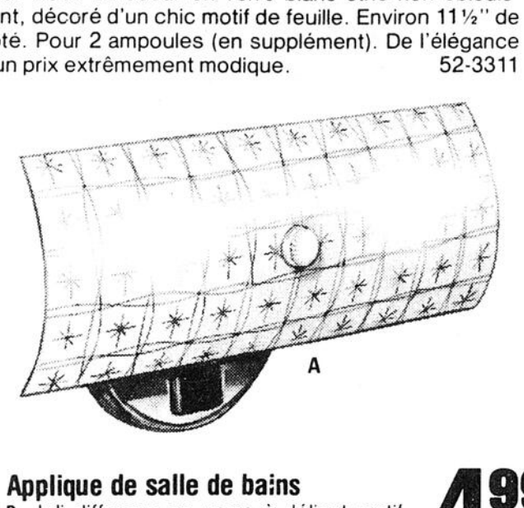


Plafonnier de chambre 3.49

Embellissez votre chambre à coucher juste à temps pour Noël. Diffuseur en verre blanc strié non éblouissant, décoré d'un chic motif de feuille. Environ 11½" de côté. Pour 2 ampoules (en supplément). De l'élégance à un prix extrêmement modique. 52-3311









Applique de salle de bains **4.99**
D. Joli diffuseur en verre à délicat motif. Env. 11 x 4¼". Sans ampoules (2). . . . . .

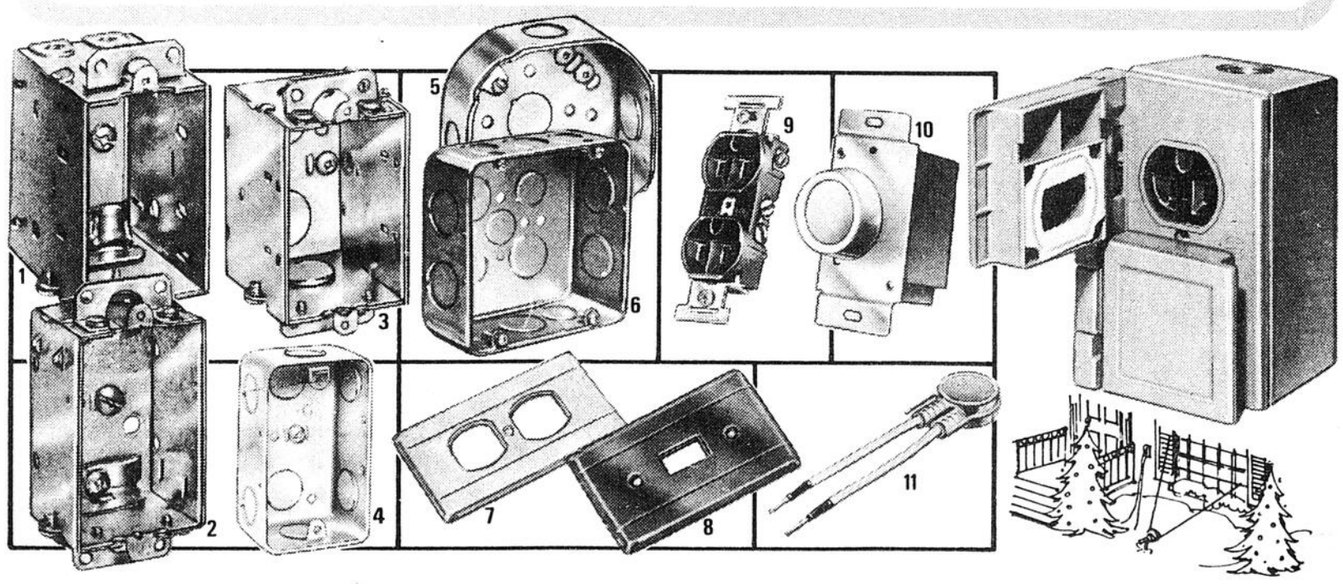
Applique d'entrée/véranda **3.39**
B. Verre effet cristal, monture noire. Métal noir. Env. 4⅝". P. ampoule 60 W (en sus).

Plafonnier décoratif de vestibule **5.49**
C. Verre dépoli blanc à jolies baies en relief. Sans ampoule. 52-3313

Monture 24" pour tube fluorescent **10.99**
A. Eclairez mieux un comptoir de cuisine, un établi. Sans tube. 52-3224

Plafonnier carré 9½" de 1" haut **12.49** sans amp.
E. A encastrer. Pour salle de jeu, cuisine. Monture ton cuivre de 10¾" . . .

Plafonnier de cuisine pour 2 amp. **9.99** sans amp.
F. Aussi pour vestibule. Verre blanc strié à dessous effet cristal. 52-3317 . . . . . .



Boîte galv. d'inter. **73¢**
1. Prof. à pinces.

Bte peu prof. d'int. **73¢**
2. Galv. à pinces.

Bte d'inter. à trous **62¢**
3. Prof. galvanisée

Boîte peu profonde **67¢**
4. Trous estampés

Boîte octogonale 4" **62¢**
5. Trous estampés.

Boîte 4" à pinces **73¢**
Octogonale. 52-1224

P. cuisin./sécheuse **1.69**
6. Bte carrée 4".

Plaque de prise d. **18¢**
7. Ivoire **20¢**. Brune

Plaque d'interrupt. **18¢**
8. Ivoire **20¢**. Brune

Prise double **59¢**
9. Ivoire **65¢**. Brune

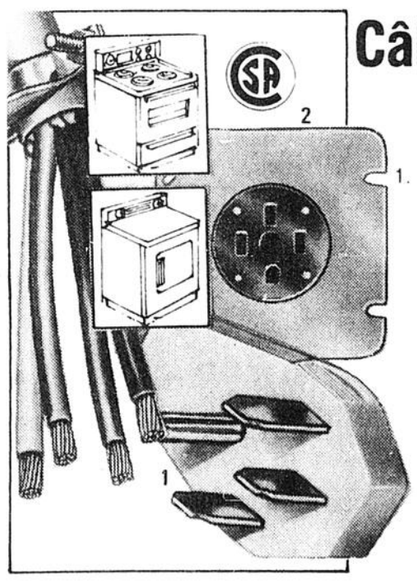
Variateur d'intens. **4.29**
10. Simple. 600 W

Vérificateur **1.39**
11. CA/CC, 65/250V

Prise/boîte d'extérieur

Double. Prise de terre, couv. PVC, rabats à ressort, rondelle, joint caoutchouc. 52-1250 **5.49**

Couvercle PVC **1.49**
Avec joint. 52-6708



Câbles à sécheuse, cuisinière

1. **Câble, fiche avec raccord**

7.49 A cuisin. Câble 5½' **6.49** A sécheuse Câble 6½'

2. **Prise et plaque**

3.49 A cuisin. 50 A **3.49** A sécheuse 30 A

"Branchez-vous" à nos bas prix courants! 52-7240X, 52-2240X

Economisez plus!
BILLETS-BONIS
au comptant



CANADIAN TIRE **MAGASIN ASSOCIÉ**

CANADIAN TIRE
123 456 789 7
R J ROBERT

Utilisez votre CARTE Canadian Tire

JONQUIERE
693, boul. St-François
Tél.: 542-3501
J.-W. LESSARD INC.

CHICOUTIMI
Place du Royaume
Tél.: 549-5014
Denis-R. Cantin Ltée,
propriétaire

ALMA
Coin du Pont et St-Luc
Tél.: 662-6618
Gilles Séguin Inc.

DOLBEAU
Les Galeries des Erables
Tél.: 276-2834
Les Entreprises
Robert Drolet Inc.